



santé
famille
retraite
services

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MSA DU LANGUEDOC

Le vendredi 29 mars 2024

Pont du Gard, Vers Pont du Gard

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, les délégués cantonaux de la MSA du Languedoc ont participé à son Assemblée Générale ordinaire au Pont du Gard, dans le Gard.

Cette Assemblée générale a été convoquée par Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, par courrier électronique adressé le 11 mars 2024 à chacun des délégués.

Monsieur Cédric SAUR remercie les personnalités pour leur présence, souhaite la bienvenue aux délégués et membres des Echelons locaux.

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale, Monsieur Cédric SAUR présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL – MOT DU PRÉSIDENT	4
1. Constitution du bureau	4
2. Approbation du Procès-verbal 2023	4
OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
INTERVENTION DE SYLVIE BRUNEL	5
RETOUR SUR SON PARCOURS	5
LES DÉFIS ACTUELS DE L'AGRICULTURE	5
TRANSMISSION ET MUTATION	5
DES ANNÉES 60 À NOS JOURS : LA « RÉVOLUTION » DE L'AGRICULTURE FRANCAISE	6
UNE AGRICULTURE EN PLEIN PARADOXE	7
ZOOM SUR L'OCCITANIE	8
DES DÉFIS ALIMENTAIRES MONDIAUX	9
LES DÉFIS AUTOUR DU CLIMAT	10
L'ENJEU DE LA GESTION DE L'EAU	10
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITÉ : LES AGRICULTEURS, DES ACTEURS ESSENTIELS	11
LES PRAIRIES SENSIBLES	12
PRÉDATION, NUISIBLES ET PESTICIDES : DES SITUATIONS PESANTES	13
L'ENGAGEMENT VERS LA RECHERCHE ET LES SOLUTIONS	14
LA MSA AU CŒUR	15
ÉCHANGES AVEC LA SALLE	15
Question sur l'accueil du discours en fonction du public et sur l'agriculture non productiviste	15
Question sur la communication, le « faire savoir » du métier	15
Question sur l'avenir de la viticulture	16
PRÉSENTATION ET VOTES DES MOTIONS	16
✓ Présentation des motions	16
RAPPORT MUTUALISTE 2023	24
RAPPORT DU COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 2023	26
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023	29
1. Chiffres clés de la MSA du Languedoc	29
✓ Droits et prestations	30
✓ Cotisations et contributions	30
2. Point sur l'activité en 2023	31
✓ Relation à l'adhérent	31
✓ Ecoute clients	32
✓ Accès aux droits et prestations	32

✓ Accès à la santé.....	33
✓ Accompagnement des employeurs et des entreprises.....	33
✓ Action sanitaire et sociale.....	34
✓ Offre de services – Languedoc Accompagnement	34
COMPTES RENDUS FINANCIERS 2023	35
1. Le bilan	35
✓ Bilan actif net.....	35
✓ Bilan passif.....	35
2. Le compte de résultat	35
✓ Les charges de gestion technique.....	35
✓ Les produits de gestion technique	36
3. Les résolutions financières	36
✓ 1 ^{ère} décision financière : ajustement de la réserve SST.....	36
✓ 2 ^{nde} décision financière : approbation de la gestion du Conseil d’administration et des rapports présentés	37
INTERVENTION DE THIERRY MANTEN, 1er VICE-PRÉSIDENT DE LA CCMSA	37
La MSA, un modèle unique.....	37
La MSA, un rôle d’acteur majeur du monde agricole.....	38
La MSA, en constante évolution au service de ses adhérents	38
La MSA, la protection sociale agricole.....	38
La MSA, son engagement pour l’avenir.....	39
La MSA, sa stratégie d’influence	39
Les Elections MSA en 2025	39
INTERVENTION DE GÉROMINO SALMERON, ADMINISTRATEUR COLLÈGE 1.....	40
INTERVENTION DE JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO, PRÉSIDENT DE LA MSA DORDOGNE LOT ET GARONNE.....	41
Le positionnement et le dimensionnement de l’agriculture française	41
La MSA, un guichet unique, des valeurs, un fondamental pour l’agriculture	41
La CCMSA, des changements au bureau à la Direction.....	41
INTERVENTION D’ANAÏS AMALRIC-JOARY, ADMINISTRATRICE COLLÈGE 1, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DEPARTEMENTAL DU GARD	42
La crise agricole et les moyens d’accompagnement.....	42
Le rôle d’ élu sur le territoire.....	42
Les remerciements au personnel et à la direction de la MSA du Languedoc	43
VALORISATION DE L’ÉCHELON LOCAL.....	43
CONCLUSION DU PRÉSIDENT CÉDRIC SAUR.....	43

ACCUEIL – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Cédric SAUR introduit l'Assemblée Générale en exprimant sa satisfaction d'accueillir les élus au Pont du Gard, un lieu symbolique pour l'agriculture, rappelant l'importance de l'eau pour la vie et la culture. En tant que vigneron indépendant, il partage son expérience d'installation en 2003, en pleine crise viticole, et souligne que la situation actuelle est plus complexe.

Il annonce une inversion du déroulé de l'Assemblée Générale pour favoriser les échanges conviviaux, en commençant par une présentation de Madame Sylvie BRUNEL, avant de discuter des enjeux et perspectives de l'agriculture. Le Président insiste sur la nécessité d'adopter une approche positive face aux défis du secteur. Il mentionne et remercie également chaleureusement la présence des différents partenaires, représentants de structures, d'organismes professionnels agricoles, d'autres caisses MSA, soulignant l'importance des relations personnelles dans le milieu.

Enfin, il aborde des aspects pratiques de l'Assemblée. Une première partie dédiée aux fondamentaux : la partie statutaire, avec l'approbation du procès-verbal, puis l'intervention de Madame Sylvie BRUNEL. Les différents rapports seront présentés à la fin de l'Assemblée générale afin de favoriser un climat d'échange qu'il souhaite le plus constructif et optimiste pour l'avenir de l'agriculture malgré le contexte actuel.

Avant l'ouverture officielle de l'Assemblée générale, Monsieur Cédric SAUR demande une minute de silence pour les élus décédés sur ce mandat :

- Monsieur Jean-Pierre VAILHÉ, Président de l'ADASEA de l'Hérault
- Monsieur René RAOUX de la CFDT, élu au collège 2 du canton de Villeneuve Lès Avignon

Merci beaucoup pour eux.

1. Constitution du bureau

Sont nommés en qualité d'assesseurs et appelés pour constater le quorum :

Collège 1 : Monsieur Franck SOULIER – délégué cantonal dans l'Hérault

Collège 2 : Monsieur Antoine LYONNET - délégué cantonal dans le Gard

Collège 3 : Monsieur Michel HERMABESSIÈRE - délégué cantonal de la Lozère

2. Approbation du Procès-verbal 2023

Le Président rappelle que le procès-verbal 2023 a été envoyé et publié en amont pour sa consultation sur les médias dédiés aux élus, à savoir « Mon appli MSA » intitulé également « Webapp ».

Il soumet le procès-verbal 2023 au vote qui est voté à l'unanimité.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Monsieur Cédric SAUR annonce le début de l'Assemblée générale.

Le quorum est atteint avec un taux de présence de 25,05%, soit 116 délégués. L'Assemblée générale peut valablement se tenir et délibérer.

Monsieur Cédric SAUR invite Madame Sylvie BRUNEL à le rejoindre sur scène et la remercie vivement pour sa venue.

INTERVENTION DE SYLVIE BRUNEL

Madame Sylvie BRUNEL, en introduction de son intervention, rappelle le contexte difficile actuel du monde agricole.

RETOUR SUR SON PARCOURS

Madame Sylvie BRUNEL revient sur son parcours professionnel, particulièrement dans l'humanitaire, 17 ans au sein de Médecins Sans Frontières et Action contre la faim, qui l'ont amenée à être confrontée à de nombreuses situations précaires que la MSA peut également constater dans certaines familles rurales.

Dans le domaine de l'humanitaire, la famine est traitée prioritairement. Cette crise alimentaire l'a amenée à s'intéresser, depuis de nombreuses années, aux questions des agriculteurs français. Elle souligne l'écart constaté entre la mise en œuvre, dans le milieu humanitaire, pour relever le niveau agricole et alimentaire, et le manque de reconnaissance de ceux qui nous nourrissent au quotidien.

Spécialisée dans les enjeux de développement durable, elle a souhaité commencer à écrire, à travers ses livres, des enjeux de sécurité alimentaire qu'elle pense parfois un peu oubliés en Europe.

LES DÉFIS ACTUELS DE L'AGRICULTURE

Depuis plusieurs années, les agriculteurs, et notamment les Jeunes Agriculteurs, alertent sur le malaise de la profession. Des manifestations sont menées pour condamner la concurrence déloyale, sur des prix non rémunérateurs, en attendant la nouvelle loi d'orientation et d'agriculture qui devrait sortir sous peu et qui présente l'intérêt de remettre l'agriculture au rang des intérêts fondamentaux de la nation. Mais il y a encore beaucoup de colère dans une profession qui subit parfois des critiques injustes, qui a besoin d'être respectée, d'être reconnue pour ce qu'elle met en œuvre pour répondre aux attentes, et besoin d'être rémunérée dignement pour le travail fourni.

Globalement, les agriculteurs ont le sentiment que l'agriculture subit ingratitude et méconnaissance. Un malaise qui n'est pas forcément exprimé, et qui peut parfois amener des dénouements tragiques quand tout s'accumule.

TRANSMISSION ET MUTATION

D'après Madame Sylvie BRUNEL, les Français aiment les paysans, sous un format « agriculture du panier », à savoir des agriculteurs qui vont au marché et qui fournissent humblement des produits du quotidien, alors qu'elle souligne que c'est une des professions les plus équipées au monde (bio contrôle, smart spraying,...). Malgré la modernité pleinement engagée, la profession est souvent renvoyée au passé, c'est une spécificité de ce domaine.

Cette situation pose, pour elle, une question essentielle de la transmission, car le nombre de retraités augmente, alors que celui des exploitants diminue.

- ✓ 20 000 départs en retraite chaque année
- ✓ Dans le monde agricole, il y a environ 420 000 chefs d'exploitation, 750 000 salariés et 3 000 000 retraités

Avec une moyenne d'âge de 53 ans en Occitanie en 2020, la moitié des exploitants partiront en retraite dans la prochaine décennie : un sur trois ne sera pas remplacé. Cette situation se traduira par l'agrandissement des fermes, avec un risque de « déprise » et, par conséquent, la perte de « bons territoires » (5 000 000 d'hectares de superficie agricole utile changeront de main).

Elle explique que nous vivons un monde agricole en pleine mutation. Une augmentation d'installations féminines sous le statut de chef d'exploitation, un tiers d'installations hors cadre familial, de nouveaux

exploitants qui, malgré leurs diplômes, doivent être formés. Un tiers veulent s'installer en bio et un tiers en pluri activités. La production laisse place à des ateliers de transformation, à des activités avec plus de services. Un quart ont plus de 40 ans, ce qui pose la question du « hobby farming, ». L'utilisation de l'argent gagné d'une autre activité pour lancer une activité agricole, mais où la question de la rentabilité se pose moins, du fait que les fonds proviennent d'une autre activité.

Cette situation provoque des activités « de niche », soutenues par les pouvoirs publics dans un souci de lien social sur les territoires, mais qui peuvent questionner sur leur viabilité (précarité, pénibilité, heures de travail non rémunérées, consommateur pas forcément présent).

Pour ceux qui restent dans le cadre familial en gardant des structures professionnelles, les coûts d'installation deviennent prohibitifs. Cela oblige la SAFER à travailler sur des politiques de portage du foncier.

Pour Madame Sylvie BRUNEL, l'accompagnement de ces installations pose la question de l'agriculture que nous voulons pour demain.

Pour elle, il est également important de revenir au principe de réalité, car les agriculteurs se heurtent souvent à des stéréotypes et à un manque de compréhension de leur réalité quotidienne.

Elle cite l'exemple d'un principe de réalité par une photographie faite en Dordogne. Lorsque des personnes entrent dans une commune rurale, il faut qu'elles acceptent la réalité de ce que c'est qu'une activité agricole au quotidien (bruits des animaux, des machines, interventions nocturnes de certains agriculteurs, ou d'autres contraintes). Quand ce n'est pas le cas, cela entraîne parfois des amendes dissuasives à l'encontre des agriculteurs. Une loi existe, qui est censée arrêter ces procédures qui minent les agriculteurs : des chefs d'entreprise qui doivent assurer la viabilité de leur exploitation tout en répondant à des enjeux stratégiques.

En clair, il faut pouvoir accompagner ces modèles.

DES ANNÉES 60 À NOS JOURS : LA « RÉVOLUTION » DE L'AGRICULTURE FRANCAISE

Madame Sylvie BRUNEL souligne l'importance de continuer à avoir une agriculture productive dans un contexte où « les Français se serrent la ceinture » dans l'énergie comme dans l'alimentation. Même si l'inflation s'est réduite, les prix alimentaires ont augmenté de 20% depuis le confinement. On constate des pénuries dans les rayons de 10%. Les personnes réduisent leurs achats des « produits nobles » (viande, fruits et légumes). Elles descendent en gamme, vers les premiers prix, sont plus attentifs aux promotions, jusqu'à parfois se priver : un français sur cinq ne peut pas faire trois repas sains par jour.

Les associations dans l'aide alimentaire (les restos du cœur, le secours catholique, Secours populaire) n'ont jamais eu autant de bénéficiaires, ils croulent sous les demandes avec, d'ailleurs, des risques aujourd'hui financiers pour ces organisations.

Elle précise qu'une demande avait été faite aux agriculteurs de produire en bio, de monter en gamme, de produire sous signe de qualité. Or, les rendements sont moins importants, les prix sont plus élevés pour faire face au surcroît des coûts, même si la différence tend à se réduire. Certains nombres de secteurs font face à une désillusion (les œufs, le lait) et nous assistons à des « déconversions » alors que le gouvernement continue à demander à ce que l'on passe en bio. Elle souligne l'importance de faire très attention à appliquer à la fois le principe de réalité et ne pas avoir une nostalgie de l'agriculture des années 60 qui serait mal placée. Il faut nourrir une France qui est une fois et demie plus nombreuse sur 30% de terres en moins.

En comparaison :

- Les rendements ne dépassaient pas 30 quintaux à l'hectare en céréales, passés à 70 quintaux pour le blé et 110 pour le maïs.
- La superficie agricole utile était plus importante, 35 000 000 d'hectares. Aujourd'hui, les parcelles agricoles sont productives, la SAU, Surface Agricole Utilisée, a diminué de près de 30%. Elle est de 26,7 millions d'hectares, ce qui permettrait d'économiser des territoires pour d'autres activités.

- 40% du budget des ménages était consacré à l'alimentation contre 15% aujourd'hui, avec beaucoup d'autres dépenses contraintes - plus élevées pour les plus défavorisés.
- Il y avait 4 000 morts par an de contamination alimentaire, avec des taux de mortalité infantile très élevés, descendus entre 150 - 250 morts, ce qui est vécu comme quelque chose d'inacceptable du fait que nous nous sommes habitués à une nourriture saine ;
- L'espérance de vie en France était d'environ 65 ans alors qu'aujourd'hui nous atteignons un record de 85 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes, même si cela ne garantit pas que ce soit en bonne santé. Nous sommes parmi les pays qui ont, malgré la COVID, encore un des meilleurs chiffres au monde.

Pour Madame Sylvie BRUNEL, cette évolution nous la devons à l'hygiène, à la médecine mais d'abord à l'alimentation au quotidien qui est notre première médecine. Elle souligne le fait que la population doit être vigilante à toute cette ingratitude provenant de personnes qui ont oublié la peur de manquer et qui s'en prennent aux mains qui les nourrissent.

Elle précise que notre agriculture a relevé le défi de la coproductivité. En économisant des surfaces, nous sommes un peu moins de 20% de la production européenne, et nous sommes les premiers exportateurs de ce nerf de la guerre alimentaire qu'est la semence. Nous le faisons sur 5% seulement des terres cultivées au monde.

Peu de professions ont fait une telle révolution. En 60 ans, nous avons oublié les tickets de rationnement du pain, les vacances scolaires beaucoup plus longues parce qu'on avait besoin des enfants dans les champs, ainsi que le plan Marshall, véritable bond après la seconde Guerre mondiale avec les maïs hybrides. C'est ce culte du progrès qui aujourd'hui est remis en question.

Madame Sylvie BRUNEL revient sur d'autres exemples : la malnutrition des enfants, le machinisme agricole qui apparaissait comme un progrès colossal, malgré les conséquences que cela pouvait avoir sur la santé (poussière...).

Elle souligne que « nos anciens » ont été capables de mettre en œuvre cette modernité avec les lois d'orientation agricole en 1962, la création de la politique agricole commune qui voulait relever l'Europe affamée. L'Europe, continent des déplacés et des réfugiés, produisait plus et baissait le prix de la nourriture pour les Européens. Aujourd'hui, l'Europe envisage de revenir en arrière. Pour illustrer son propos, elle donne l'exemple « de la ferme à la fourchette » mise en pause au Parlement européen.

Pour Madame Sylvie BRUNEL, le problème reste le message « manger 5 fruits et légumes par jour », alors que 3 sur 5 sont importés, ce qui est dramatique dans les départements où les fruits et les légumes jouent un rôle essentiel.

En référence au rapport de 3 sénateurs, Messieurs Laurent DUPLOMB, Serge MERILLO et Pierre LOUAULT, qui montre que la « ferme France » s'est effondrée malgré des productions sous signe de qualité, les parts de marché mondiales de la France sont passées de 9% à 5%, et du 2e rang mondial entre le 5e et le 6e rang suivant les années.

Cette France se « désagriculturalise », elle perd de cette force vive, de sa puissance. Elle est amoindrie par le découragement d'une profession.

Pour Madame Sylvie BRUNEL, la mission de la MSA est évidemment de l'accompagner, de l'épauler, de lui permettre de rester digne et reconnue, ce qui peut se révéler souvent difficile au quotidien.

UNE AGRICULTURE EN PLEIN PARADOXE

Concernant le problème des importations déloyales, même si nous sommes solidaires avec l'Ukraine, il est demandé aux aviculteurs de faire de la politique de plein air, alors qu'en parallèle on importe énormément des poulets d'élevage industriel en provenance d'Ukraine, détenus par des oligopoles. L'importation du sucre ruine la filière betteravière. Malgré la décision du parlement européen de ralentir, selon Madame Sylvie BRUNEL, le mal est déjà fait, nous avons perdu un certain nombre d'activités, de filières.

Cela s'est traduit dans l'évolution du nombre d'exploitations et de la superficie agricole utile moyenne :

- Perte de la moitié des exploitations en 25 ans,
- 400 000 chefs d'entreprises agricoles aujourd'hui contre 1,6 million en 1970,
- La SAU moyenne est passée de moins de 20 hectares à 69 hectares.

D'après elle, il ne s'agit pas d'opposer les modèles, nous avons besoin de toutes les agricultures. Quelle que soit la structure agricole choisie, il faut pouvoir en vivre dignement : un point sur lequel tous les acteurs du monde agricole doivent travailler ensemble.

Madame Sylvie BRUNEL souligne qu'il faut être fier de notre agriculture qui reste familiale, plurielle, durable, performante :

- Nous arrivons à concilier la quantité à la qualité (record européen avec 500 AOP-IGP),
- Nous faisons encore partie des pays exportateurs de céréales alors qu'à nos portes, il y a des zones structurellement déficitaires (Maghreb, Afrique subsaharienne, Espagne) qui ont besoin de notre agriculture,
- Nous tenons notre rang sur un certain nombre de domaines (semences de maïs, pommes de terre, champagne, vin et spiritueux, blé et maïs, viande bovine, œufs).

Mais là aussi, il y a une décapitalisation de l'élevage qui est très inquiétante malgré un modèle familial et pluriel. Paradoxalement, les exigences qui pèsent sur l'agriculture aboutissent à « techniciser » ce métier, à le rendre de plus en plus professionnel, à augmenter le nombre de prestataires de services, donc de salariés.

Aujourd'hui, la délégation de certaines tâches devient, d'après elle, nécessaire dans le pilotage de son exploitation, la vision de l'agriculture du citoyen nostalgique en est donc impactée. Mais le reste du monde, notamment les classes moyennes émergentes, veulent manger français. La gastronomie française est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010. Nous restons la première terre d'accueil des touristes au monde qui recherchent le savoir-vivre français : de la nature, de l'authenticité (« bienvenue à la ferme », les gîtes ruraux) et, toute la gastronomie, au travers des marchés de producteurs. Ces patrimoines apportent une force, une identité et participe à notre rayonnement.

Madame Sylvie BRUNEL illustre les exemples suivants pour le Languedoc : les vins AOP et IGP, les miels, les fruits, les légumes, les fromages, les huiles, le laguiole AOP, tout l'élevage avec le bœuf fermier de l'Aubrac, l'agneau de Lozère...

Elle précise que, dans le monde et en Europe, nous avons les exigences sociales et environnementales qui sont parmi les plus élevées. La surtransposition des normes pénalise l'exploitation française en termes de compétitivité, même quand elle produit sous signe de qualité.

ZOOM SUR L'OCCITANIE

Madame Sylvie BRUNEL rappelle que l'Occitanie est la 2e région agricole française, une agriculture atypique par rapport au reste de la France, les milieux étant difficiles :

- Les exploitations souvent plus petites, 49 hectares au lieu de 69 hectares pour la moyenne nationale,
- 1/5e des exploitations sont en bio, 1/3 sont sous signe officiel de qualité d'origine,
- Avec 40% de micro exploitations dont leur survie est compliquée, avec une perte de 14 000 en 10 ans.

Les grandes cultures résistent mais nous constatons une érosion dans un certain nombre de filières qui caractérisent cette région (viticulture, élevage bovins viande, polyculture, élevage porcins ou volailles).

C'est une région très variée sur son agriculture avec beaucoup de production sous signe de qualité, de circuits courts de proximité, et en même temps, une agriculture qui résiste en souffrance. On le constate avec le fort taux de présence des micros exploitations, notamment dans les régions montagneuses, dans les régions de pente, également en périurbain car il y est plus facile de créer du revenu.

Quant au devenir des exploitations, nous constatons que :

- 41% des chefs d'exploitation malgré un certain âge ne souhaitent pas partir,
- 1/3 va transmettre dans le cadre familial.

Pour les autres, se posent beaucoup d'interrogations, et d'après Madame Sylvie BRUNEL, la MSA a une mission très importante d'accompagnement dans cette transmission difficile de ces exploitations agricoles.

Dans ce cadre-là, Madame Sylvie BRUNEL souligne la nécessité des modes de production tels que le bio, la vente directe, la montée en gamme, pour mettre en valeur ces milieux difficiles et répondre aux attentes sociétales des plus aisés, en « ne mettant pas tous ses œufs dans le même panier ».

- 3/4 des achats alimentaires ont lieu en grande surface avec 4 centrales d'achat qui ont le contrôle,
- Le critère du prix reste déterminant, le consommateur regarde son portefeuille, il est versatile, il y a un très grand écart entre ce qu'il dit et ce qu'il fait, lié à la problématique du pouvoir d'achat,
- Et les capacités d'absorption des marchés ne sont pas illimitées. Par exemple avec le bio qui ne dépasse pas 15% du marché.

Ce qui démontre que le discount alimentaire est très présent, avec des consommateurs qui vont se battre pour quelques centimes d'euros de moins sur un produit. Deux publicités sur trois s'appuient sur la guerre alimentaire des grandes surfaces.

Cela pose un problème par rapport à la loi EGALIM, censée conserver de la valeur pour les agriculteurs. Pour exemple, sur la restauration privée et publique collective, nous sommes loin de manger français : à partir du 1^{er} janvier 2022, il devait y avoir dans les assiettes : 50% de produits de qualité durable, dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique. Nous sommes à 7%.

Madame Sylvie BRUNEL rappelle que le rôle des élus et des municipalités est absolument essentiel pour soutenir ces agriculteurs locaux. D'autant que nous avons un grand nombre de signes de qualité, d'origine, de bio, de traçabilité, avec des gages d'excellence de nos produits, dont ceux qui les mettent en œuvre sont fiers, mais qui ne trouvent pas toujours preneurs, particulièrement hors période estivale.

DES DÉFIS ALIMENTAIRES MONDIAUX

Madame Sylvie BRUNEL souligne l'évidence de continuer à produire dans un contexte où, en 2050, nous serons probablement entre 9 et 10 milliards au niveau mondial et qu'il faudra produire 3,4 milliards de tonnes de céréales (8 milliards aujourd'hui pour une production de 2,8 milliards de tonnes de céréales).

Même si 2/3 des pays ont un taux de fécondité qui n'assurent plus le taux de renouvellement des générations, l'élan démographique fait que nous allons, dans les 50 ans à venir, devoir faire face à un enjeu alimentaire très important. Il va falloir se mettre en ordre de bataille sur les semences, l'accès à la terre, le foncier, sur la protection des cultures, les protéines végétales et animales, sur la gestion des sols, la gestion de l'eau, sur l'énergie.

Lorsque l'on regarde les grandes céréales mondiales d'aujourd'hui, deux d'entre elles, le blé et le riz, vont être fortement impactées par les effets du changement climatique, le maïs un peu moins. Les rendements vont chuter, sauf si nous pouvons résister par des mesures adaptées. Les importations des pays en voie de développement seront multipliées par 3 d'ici 2050, à nos portes.

Avec une classe moyenne mondiale représentant 5 milliards de personnes et qui s'accroît de 160 millions chaque année, avec une population qui souhaite manger des produits de qualité, faire 3 repas par jour, avoir accès à des bons produits français.

Le défi de la quantité est à relever avec une demande alimentaire qui s'accroît de 16% tous les 10 ans.

La qualité reste aussi importante : lorsque notre revenu s'élève, nous voulons manger mieux.

Et puis il y a la sécurité. La MSA travaille sur ces enjeux de sécurité au travail, mais il y a aussi la sécurité sanitaire, selon Madame Sylvie BRUNEL, trop souvent oubliée par la population urbaine. Ces risques, même si réduits, restent présents, notamment avec le retour du botulisme via des conserves maison par exemple.

Ces trois enjeux sont majeurs. Madame Sylvie BRUNEL insiste sur la nécessité de cesser de gaspiller la nourriture et d'associer qualité, quantité, sécurité, ce qui est primordial. Produire mais aussi protéger, pour elle les deux sont indissociables : protéger le producteur et le consommateur, mais aussi bien sûr la nature.

LES DÉFIS AUTOUR DU CLIMAT

Le GIEC – Groupe d'experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat - incite à agir le plus rapidement possible parce que les conséquences du changement climatique se font sentir au quotidien. Elles vont rendre 8% des terres cultivables dégradées d'ici très peu de temps.

L'Europe, et particulièrement la France, sont très exposées aux conséquences. Au premier rang, se trouve l'agriculteur qui travaille avec le vivant, pour qui les enjeux de météorologie ont toujours été une vraie préoccupation.

Les défis s'accroissent avec les vagues de chaleur, des températures se multipliant à des niveaux extrêmement élevés. Aujourd'hui des records d'une forme de tropicalité, nous amènent, par exemple, à travailler sur d'autres cépages en viticulture, et à se poser la question du dépérissement de la vigne.

La France s'est mobilisée avec la stratégie française pour l'énergie et le climat, avec un objectif de neutralité carbone en 2050.

Madame Sylvie BRUNEL souligne que même si nous agissons bien (l'Europe a 8% des gaz à effet de serre mondiaux et la France 0,7%), les températures continuent néanmoins de s'élever. Le bétail en souffre particulièrement.

Nous constatons que les anomalies sont beaucoup plus fréquentes que par le passé, la température du globe s'élève et on se demande dans quelle mesure l'Homme va avoir un moyen de ralentir.

On se rend compte qu'il y a des symptômes de dépérissement du vignoble, mais également les problèmes de gel tardif, ainsi que les épisodes cévenols, spécificité de l'agriculture méditerranéenne.

On assiste à des dégâts colossaux, avec des épisodes climatiques, qui font que l'eau ne tombe pas forcément au bon moment, et au bon endroit. Cela pose naturellement la question de toute la gestion de l'eau.

L'ENJEU DE LA GESTION DE L'EAU

L'Occitanie, archétype de l'agriculture méditerranéenne, a besoin d'une politique de l'eau qui soit ambitieuse, anticipatrice et bienveillante.

Madame Sylvie BRUNEL rappelle que dans l'histoire de l'Humanité, les civilisations les plus brillantes sont celles qui ont su maîtriser l'eau. Il n'y a pas de civilisation brillante sans maîtrise de l'eau, irrigation et drainage.

Depuis 1950, la production céréalière a été multipliée par 3, mais les surfaces cultivées n'ont augmenté que de 13%. En effet, nous avons 55 millions d'hectares qui étaient irrigués, sur 1,5 milliard d'hectares cultivés, et aujourd'hui 280 millions d'hectares irrigués qui représentent 18% des terres cultivables, mais 40% de la production. Ces chiffres démontrent l'enjeu de l'irrigation.

La France a mis en œuvre une politique d'irrigation ancienne avec de magnifiques paysages grâce aux aménagements effectués à l'époque (le marais poitevin, la Camargue, avec de grands aménageurs et de grands visionnaires, comme les Romains). L'irrigation est devenue de plus en plus difficile en France. Pour Madame Sylvie BRUNEL, nous avons fait l'erreur d'utiliser le terme de « bassine » ou « méga-bassine », contrairement à la Norvège (1er pays d'Europe pour la disponibilité en eau, la France 2^{ème} position) qui a eu l'intelligence de parler de « mare », et l'Italie de « petits étangs », pour elle « tout est dans la sémantique ». Selon elle, aujourd'hui il y a une vision fixiste des paysages : nous ne pouvons plus les toucher, voire même on les détruit. En exemples donnés, la guerre de l'eau autour de Sainte Soline, ou encore les 12 réservoirs détruits en Poitou Charente en 2 ans.

L'idée persiste que l'irrigation est réservée à une agriculture productiviste et industrielle alors que même le plus modeste maraîcher a besoin d'avoir accès à l'eau irriguée.

D'après elle, il n'y a pas de gaspillage d'eau mais bien une anticipation aux conséquences du changement climatique, c'est gérer intelligemment une ressource de plus en plus erratique puisque l'eau ne va pas manquer, sauf qu'elle ne va pas tomber forcément au bon endroit et au bon moment. Or, elle souligne la lenteur des procédures. Malgré tous les efforts fournis (rencontre, travail avec les associations, élaboration de chartes) elles sont toujours susceptibles d'être remises en question.

Une situation que Madame Sylvie BRUNEL qualifie d'injuste car l'irrigation en France représente une toute petite quantité de l'eau disponible. Entre le volume de mètres cubes d'eau souterraine et celui d'eaux de pluie, dont

2/3 s'évaporent, il reste à peu près 200 milliards de mètres cubes disponibles. On en utilise 3 milliards, donc, pour elle, nous sommes très loin de la pénurie.

A cela s'ajoutent la maîtrise de l'irrigation avec une meilleure connaissance des besoins des plantes et un pilotage précis et sous surveillance. Et puis il y a là toute la gestion collective de la ressource dans le cadre des agences de bassins, des projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Madame Sylvie BRUNEL souligne que l'irrigation est de l'eau pour tous : on maintient des paysages vivants, de la biodiversité dans le Sahara, des emplois, des aménités, des services, de la création de valeur car toutes les productions d'excellence ont besoin d'un apport d'eau régulier.

Madame Sylvie BRUNEL rappelle l'importance de garantir la sécurisation de la ressource en eau, un réel atout dans le cadre des transmissions d'exploitations. L'eau est une ressource indispensable à l'autonomie alimentaire, au tourisme, à la beauté d'un paysage et à la possibilité d'y vivre à l'année. Par exemple, les plans d'eau en Occitanie sont des lieux extraordinairement attractifs, ils participent à la beauté et à la vie de ce territoire protégé avec une économie pérenne.

Elle insiste sur le besoin d'un partage exemplaire de la ressource pour maintenir des territoires vivants et attractifs. Depuis 3 ans les agriculteurs des Pyrénées Orientales subissent un déficit de précipitation colossal (200ml de pluie contre 800ml pour la moyenne française).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITÉ : LES AGRICULTEURS, DES ACTEURS ESSENTIELS

Avec la loi zéro artificialisation nette destinée à préserver le foncier agricole, l'Occitanie doit éviter les résidences secondaires fermées une partie de l'année pour favoriser l'installation agricole et la transmission. Malheureusement, elle reste une région record pour ce problème de ce que l'on appelle « les lits froids ».

En même temps, pour Madame Sylvie BRUNEL, c'est la région la plus volontariste avec 51 projets alimentaires territoriaux, la première région de France qui essaie de construire ce modèle d'agriculture vivante à travers une grande diversité d'exploitations. On constate malgré tout une perte de nombreuses terres agricoles avec la construction de lotissements, de zones d'activité, de voies de circulation : ce sont des milliers d'hectares de bois de terre qui sont irrémédiablement perdus.

Quand nous revenons aux fondamentaux du développement durable, nous nous rendons compte qu'il est nécessaire de passer par la production, la création de richesses, donc, pour elle, par l'économie. En effet, pour pouvoir partager, il faut créer des richesses, et pour pouvoir préserver, il faut avoir les moyens de le faire. Avec la conscience d'une population qui, parce qu'elle vit mieux, se préoccupe plus de son environnement.

Selon Madame Sylvie BRUNEL, la MSA est capable de protéger cette population qui est engagée dans l'agriculture, tout un écosystème au cœur des enjeux du développement durable (changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion économe de la ressource à travers l'économie circulaire, le découplage entre les richesses produites et l'impact sur les écosystèmes, le fait de réduire, de réutiliser, de recycler...). Cela passe par des gens qui travaillent dans un milieu au premier plan du vivant, des terres, de notre alimentation, et de nos services. Pour elle, il est certain qu'« *en réalité l'agriculture a toutes les réponses* ».

Madame Sylvie BRUNEL revient sur le 2nd mandat du Président de la République, où il annonçait qu'il fallait agir pour faire de notre pays la première grande puissance écologique. Les agriculteurs ont répondu par l'affirmative en rappelant la nécessité de ne jamais opposer agriculture et environnement, et que pour atteindre cet objectif, il faut pouvoir produire.

Lors du salon de l'agriculture, le Président a remis au premier plan l'acte de production. Un rappel nécessaire car « *nous ne pouvons rien faire si on ne crée pas de richesse* ».

Pour Madame Sylvie BRUNEL, la planification écologique est aujourd'hui un maître mot des politiques publiques : tous les secteurs doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour 2030 tout en produisant mieux, plus propre.

La France émet à peu près 380 millions de tonnes d'équivalent CO², pour l'agriculture cela représente 13,8 millions à réduire.

Toutes les filières se sont mises en ordre de bataille sur ce sujet. Cela signifie moins d'utilisation de produits phytosanitaires, mais la pression parasitaire s'aggrave. Le syndicat FNSEA a alerté sur la nécessité d'apporter des solutions lorsqu'il y a une interdiction. Pour Madame Sylvie BRUNEL, dans un contexte compliqué et paradoxal où on nous demande de faire des réservoirs (la Varenne de l'eau) mais en utilisant moins d'eau (Conseil national de l'eau), il est primordial de trouver des réponses, d'innover, de rassurer, et surtout, de préserver l'attractivité du « *plus beau métier du monde* » en évitant les surtranspositions, la concurrence déloyale, y compris au cœur de l'Europe.

Madame Sylvie BRUNEL rappelle, en s'appuyant sur l'initiative 4 pour 1000*adoptée par l'INRAE en 2015 concernant le stockage de carbone dans les sols qui peut compenser l'accroissement des gaz à effet de serre, que les sols agricoles sont des infrastructures agro écologiques de premier plan, et les agriculteurs, ainsi que tous ceux qui travaillent avec eux, sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre des plans climat et biodiversité.

Au regard, de l'élevage, sur la quantité de carbone stockée sous un hectare de prairie utilisé (par les vaches, les moutons, les chevaux, ou encore de la vigne jusqu'aux forêts cultivées, en passant par le maïs et les prairies) nous avons donc les moyens d'être des écologistes actifs, créatifs, avec des réponses.

Madame Sylvie BRUNEL prend pour exemple :

- Les céréales représentant la moitié des terres cultivées françaises, avec 500 000 personnes embauchées, une gigantesque pompe à carbone. Elles peuvent à elles seules capter 200 millions de tonnes.
- Le maïs, une plante dite en C4, est une « petite Amazonie ». Elle va, en poussant, capter énormément de dioxyde de carbone, en stocker dans son sol, mais aussi maintenir une humidité qui va entraîner de la biodiversité dans un champ de maïs.

Pour elle, il existe donc beaucoup d'idées reçues, de préjugés contre des professions, tels que les arboriculteurs ou les maïsiculteurs qui ne tiennent pas compte de tout ce qui est mis en œuvre pour entendre. La profession agricole est bien à l'écoute des attentes sociétales, elle ne vit pas dans un isola, elle comprend et subit d'ailleurs les enjeux réglementaires et législatifs.

LES PRAIRIES SENSIBLES

1/5 du territoire français est en herbage. Les prairies sont des infrastructures agro écologiques de premier plan qui stockent autant de carbone que les forêts, avec des troupeaux nourris par des fourrages produits à 90% sur la ferme.

Les paysans ne restent pas immobiles face à ce sujet puisqu'ils ont pris des engagements comme par exemple

- ✓ la filière laitière engagée dans une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre,
- ✓ la coopérative Sodiaal, présente sur tout le territoire français, qui essaie d'anticiper toutes ses attentes écologiques.

Il y a à la fois une volonté de rémunérer dignement le litre de lait, mais aussi une volonté d'encourager les bonnes pratiques.

Madame Sylvie BRUNEL insiste sur le fait que ce référentiel doit être imposé, sauf qu'aujourd'hui ces indicateurs sont imposés aux agriculteurs par d'autres structures qui ne connaissent pas et ne reconnaissent pas les pratiques agricoles. Nous pouvons le constater avec le sujet des prairies sensibles, comme en Aubrac au nord-ouest de la Lozère. Or l'herbe se cultive et ces écosystèmes, pour s'adapter, doivent en permanence évoluer. Une opposition qui n'a aucun lieu d'être pour Madame Sylvie BRUNEL, entre une biodiversité sauvage qui serait bénéfique et une diversité nourricière qui soit n'existerait pas, soit serait ordinaire.

Alors que, pour elle, dans son exploitation, on travaille en permanence dans le parcellaire, la mosaïque paysagère, à la préservation de la biodiversité (insectes auxiliaires, des plantes utiles, ...), mais également avec une biodiversité avec la présence des corvidés ou encore les sangliers, les vautours, qui maintenant s'attaquent aux vaches qui vèlent ou aux brebis, et tout le problème du loup.

PRÉDATION, NUISIBLES ET PESTICIDES : DES SITUATIONS PESANTES

Les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen, classés au patrimoine mondial de l'Unesco, sont aujourd'hui impactés par le retour massif d'un prédateur de plus en plus présent sur les territoires. Cela engendre non seulement des pertes économiques, mais également des pertes psychologiques liées à la souffrance de voir ses animaux mutilés et tués. La solution des patous existe, et se pose le problème de cohabitation avec les randonneurs. Il est conseillé de « pactiser avec le loup », alors que Madame Sylvie BRUNEL souligne qu'entre un chamois agile et un petit agneau, le loup a déjà fait son choix.

Autres faits qu'elle relate : les attaques d'ours sur des humains dans les Pyrénées.

Madame Sylvie BRUNEL s'insurge également contre la communication faite sur la composition des engrais par des personnes qui ne maîtrisent pas le sujet. Une communication qui s'invite dans les foyers comme avec la série « Un si grand soleil » où il est question d'un combat contre « un méchant industriel » qui fabrique des engrais avec trop de glyphosate. Autre exemple : un article du Midi Libre du 14 mars 2021 « *Pesticides, l'Hérault et le Gard dans le top 10 des plus gros consommateurs* ». D'après Madame Sylvie BRUNEL, cela fait simplement référence à la bouillote bordelaise.

Pour elle, il est d'abord important de comprendre que protéger est une nécessité absolue. Elle rappelle son expérience dans l'humanitaire où des enfants allaient dans les champs, chasser les rats, ramasser les chenilles, essayer de faire en sorte que le paysan qui a déjà une tonne par hectare, puisse manger sans subir les mycotoxines, qui contaminent le quart des récoltes mondiales et provoquent des épidémies de mortalité au moment du sevrage.

Sans protection des cultures, plus de la moitié de la production mondiale serait perdue.

Elle rappelle également qu'en France dans les années 50, les maîtres emmenaient les enfants dans les champs pour enlever les doryphores qui menaçaient les cultures de pommes de terre. Pour elle, on oublie pourquoi il a fallu inventer la chimie, le drame des contaminations bactériologiques, où d'ailleurs, à cette époque il fallait se rendre en mairie pour récupérer de la bouillie arsenicale. Selon elle, on ne se posait pas de questions, étant donné qu'il fallait trouver des solutions contre le drame de la faim et donc « *on y allait franco* ».

Aujourd'hui, on ne se permettrait plus d'agir comme cela mais qu'il faut se souvenir que les attaques sur les récoltes et le bétail s'exacerbent avec la mondialisation et le changement climatique. D'après elle, nous avons aujourd'hui des menaces sur notre santé qui sont colossales (COVID, zoonoses, maladies hémorragiques...), sachant que les agriculteurs ont déjà réduit leur utilisation qui coûte une fortune et de la main d'œuvre.

Avec les interdictions de certains produits, aujourd'hui les conséquences sont réelles : le mildiou revient dans les vignes, le phylloxéra, obligeant à revoir les cépages, n'est qu'endormi, la *Drosophila suzukii* sur les fruits à noyaux, les altises dans le colza, etc. Là où, dans les grandes villes comme Paris, les attaques de nuisibles tels que les moustiques, les punaises et les rats sont largement pris en compte et traités massivement.

Madame Sylvie BRUNEL illustre ces propos avec un dessin qui indique que 75% des français utilisent des pesticides à la maison. D'après elle, cela souligne l'arrivée de nouvelles personnes en politique, urbaines, n'ayant plus le cumul de mandat, qui ne connaissent donc pas les problématiques des petites communes.

Cette situation pèse sur les agriculteurs, également sur le plan informatique avec l'impossibilité de renouveler leur certiphyto malgré la signature d'un décret autorisant le prolongement des certificats actuels.

Madame Sylvie BRUNEL qualifie Les arboriculteurs, les maraîchers, les viticulteurs, de « pionniers de la biodiversité végétale » en subissant directement à chaque nouvelle invasion, en cela ce sont de « véritables sentinelles du changement climatique ».

Et ils ne peuvent pas travailler sans, à la fois, l'accompagnement technique, la recherche, sans les accompagnements financiers, et sans une reconnaissance sociétale du travail effectué.

Elle prend en exemple la pomme française qui est une pomme sûre et bonne pour la santé. Elle rappelle qu'il ne faut pas opposer les métiers, qu'un agriculteur, notamment quand il travaille en arboriculture fruitière, est un apiculteur.

Il faut être conscient qu'aujourd'hui il y a des impasses techniques dramatiques. En exemple, une situation paradoxale : les français sont les premiers consommateurs de pâtes chocolatées au monde, la plus grande usine mondiale est en Normandie. Cette pâte chocolatée vient de Turquie, des États-Unis et d'Italie, qui sont autorisés à utiliser une molécule (l'acétamipride), interdite pour les producteurs de noisettes en Occitanie qui sont donc confrontés à la larve du Balanin, qui perce la coquille des noyaux. Dans le Vaucluse c'est la noctuelle de la tomate, et dans la Drôme, les tomates impactées par les importations massives de la Chine.

L'ENGAGEMENT VERS LA RECHERCHE ET LES SOLUTIONS

« Les agriculteurs ne sont pas des magiciens. Si vous leur enlevez l'eau, les phytos, les machines, les engrais, le génie génétique. Mais comment vous voulez que l'agriculture puisse continuer ? [...] Les miracles ont des limites »

Elle rappelle que les agriculteurs ne restent pas immobiles :

- Nous sommes passés de 97 000 tonnes en 1996 à 64 000 tonnes de produits en 2013,
- Une baisse en 2013 qui remonte à partir de 2019. Elle s'explique par l'utilisation de produits beaucoup moins toxiques mais pour lesquels il y a une nécessité de multiplier les passages, notamment en bio.

Madame Sylvie BRUNEL souligne qu'il ne faut pas opposer les conventionnels aux bio, les deux travaillent ensemble pour trouver les meilleures solutions possibles. Pour cela il est nécessaire de laisser le travail de recherche et les essais se faire.

Il faut souligner que la viticulture est le secteur qui a le plus avancé sur la HVE – Haute Valeur Environnementale : 63% des exploitations viticoles sont en HVE (chiffres du ministère de l'Agriculture). L'Occitanie se positionne bien dans la recherche par rapport aux nombres d'exploitations.

L'agriculture aujourd'hui est innovante et de précision dans tous les domaines. Madame Sylvie BRUNEL souligne qu'il n'y a pas une profession qui demande autant de savoir-faire, autant diversifiée que l'agriculture. La difficulté est qu'il y a autant d'agriculture que de fermes, ce qui ne favorise pas la solidarité au sein du monde agricole.

Nous sommes aujourd'hui dans une agriculture pleinement engagée dans la 3e révolution agricole. Madame Sylvie BRUNEL l'appelle « la révolution triplement verte » intégrant le bio (contrôle avec l'agroécologie), la gestion des sols et les outils d'aide à la décision (le numérique, la robotique, le pulvérisateur de précision, les caméras intégrées avec guidage satellitaire...), avec notamment la génomique végétale dont nous avons absolument besoin. Elle rappelle le prix Nobel de chimie décerné à Emmanuelle CHARPENTIER en 2020 pour son invention de la technique des ciseaux génétiques. Pour Madame Sylvie BRUNEL, cela démontre que « l'agriculteur et ceux qui l'accompagnent sont des écologistes du vivant ». Ils apportent des réponses concrètes et efficaces aux producteurs et à la société.

Madame Sylvie BRUNEL les intitule les « F » :

- FOOD : pour nous nourrir,
- FEED : nourrir les animaux qui nous nourrissent,
- FOREST : pour la biodiversité nourricière,
- FIBER : pour tout le biosourcé, se passer de notre addiction au carburant fossile grâce à tout ce qu'on peut faire avec la valorisation du végétal,
- FONCIER : la terre qui n'est pas délocalisable,
- FERTILISANTS : le rôle du bio avec les engrais organiques,
- FIOUL : pour ce que les agriculteurs apportent en termes d'énergie renouvelable de proximité, (méthanisation l'agricoltisme, valorisation de la biomasse). Une énergie qui peut nous rendre moins dépendants du gaz russe, ou des hydrocarbures de schiste des Etats -Unis.
- FUN : pour le tourisme à la ferme, à la campagne, comme « bienvenue à la ferme »,
- FITNESS : pour les activités « forme » associées à l'activité agricole,
- FEMMES : qui sont de plus en plus présentes dans l'agriculture,

- **FIXE** : pour réparer la planète en stockant du CO², et en captant les émissions de gaz à effet de serre.

Madame Sylvie BRUNEL précise que pour tout cela, les agriculteurs ont besoin de respect, de reconnaissance, de rencontres, de réconciliation et de rémunération.

LA MSA AU CŒUR

Madame Sylvie BRUNEL précise que la MSA permet d'unir cet ensemble, qu'elle trouve des solutions locales pour maintenir les territoires vivants. Elle qualifie donc la MSA avec le terme **FÉDÉRER** : pour toutes les actions menées, le lien créé entre les générations, les régions.

« Vous êtes finalement au cœur d'une profession où il faut être fier de produire, de protéger et d'accompagner tout ce qui nous rassemble. Eh bien, c'est le vivre ensemble ».

Elle remercie l'ensemble de l'assemblée pour son écoute.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Question sur l'accueil du discours en fonction du public et sur l'agriculture non productiviste

- Madame Sylvie BRUNEL confirme qu'il lui arrive d'être interpellée violemment de par son discours, elle a dû d'ailleurs faire face à de la censure sur certaines de ses chroniques. Notamment une qui soulevait les problèmes sanitaires de « l'invasivisme », qui consiste à cuisiner les animaux invasifs (écureuils en Angleterre par exemple). Elle en subit les conséquences, notamment sur les réseaux sociaux, particulièrement sa page Wikipédia qui la qualifie de pro-pesticides et pro agriculture productiviste, et de « climato rassuriste ». Son message est porté sur l'importance de garder l'attractivité du métier en s'appuyant sur l'enseignement agricole, considéré comme un des meilleurs au monde, tant que les jeunes visualisent bien les contraintes de cette activité.
- Pour Madame Sylvie BRUNEL le but de l'agriculture est de produire. Le suffixe « -iste » comme « productiviste », est fréquemment à connotation péjorative. Elle rappelle l'importance du combat des femmes dans différents domaines (statut, retraites, IVG...) qualifiées de « féministes ». Madame Sylvie BRUNEL ne se qualifie pas de « productiviste », elle est pour une agriculture performante à travers une grande diversité de modèles. Certains journalistes opposent les « grosses agricultures » qui font office de « méchants » aux plus petites. Pour elle, c'est bien plus compliqué que cela, que l'on constate de plus en plus de regroupements pour trouver des modèles viables. La comparaison avec d'autres pays, tels que l'Afrique ne tient pas, la géographie, c'est ce qui compare dans le temps et dans l'espace.
« Il faut trouver tous ensemble des solutions pour vivre sereinement sur la même planète, fédérer le vivre ensemble, trouver des réponses, des réponses qui ne soient pas excluantes ».
Madame Sylvie BRUNEL assume son discours : protéger les récoltes, produire pour ne pas être dépendant d'autres pays tels que la Russie pour le blé, le besoin de remettre l'agriculture, l'alimentation, la beauté des paysages au cœur de nos priorités.

Question sur la communication, le « faire savoir » du métier

- Madame Sylvie BRUNEL insiste sur le fait que les médias sont très sensibles au retour de l'opinion. Il est nécessaire que les agriculteurs prennent la responsabilité de faire des retours lorsqu'ils considèrent que les émissions sont « à charge », ce qui est fait du côté des militants écologistes. Cela permet de créer une audience qui est présente et le fait savoir notamment auprès des programmeurs d'émissions et peut ouvrir une porte à la parole donnée.
- Madame Sylvie BRUNEL conseille d'utiliser les mêmes outils que leurs détracteurs, à savoir l'image, la vidéo, par exemple lors d'attaque de troupeaux avec des brebis qui se retrouvent

mutilées et dans la souffrance. Pour elle, la communication est plus impactante par l'image diffusée sur les réseaux sociaux.

- Les syndicats sont sur des questions techniques très complexes que le public ignore : ils n'ont pas cette vocation de communication. Pour Madame Sylvie BRUNEL la communication est une mission qui se doit être individuelle dans le monde agricole par tous ceux qui sont au cœur des enjeux sociaux en communiquant chacun sur leur vécu, leur quotidien.

Question sur l'avenir de la viticulture

- Madame Sylvie BRUNEL croit en l'avenir du vin. Pour elle le vin est omniprésent, simplement les habitudes changent, à la fois sur les contenants et sur la façon de consommer, sur les formes de vins (plus légers, plus fruités,). On pourrait croire que les jeunes se tournent vers la bière mais ils deviennent plus amateurs de bons vins, certains se créent même des caves. Et si actuellement les vigneronns subissent de la concurrence déloyale, une baisse de consommation, le vin reste une boisson recherchée et appréciée. Elle rappelle qu'il ne faut pas oublier le « grand récit », que le vin n'est pas un aliment, c'est un fait de civilisation, c'est un bonheur. Il gardera sa place et se verra monter que s'il approfondit particulièrement cette adaptation permanente aux évolutions des attentes du consommateur. C'est tout un travail d'assemblage, d'élaboration, d'amour de son raisin, de son cépage. Il faut qu'il « s'habille » de ce récit, tout est bien sûr dans le marketing sur la consommation. Elle précise que nous avons plus besoin que jamais de bons vins et de vigne.

Le Président Cédric SAUR remercie une nouvelle fois Mme Brunel pour son intervention.

PRÉSENTATION ET VOTES DES MOTIONS

Monsieur Cédric SAUR appelle à la tribune Monsieur Emmanuel DE GERIN RICARD, Madame Céline VERDIER RIEU, Madame Nathalie TREPAGNY, Monsieur Franck SOULIER, Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI, Monsieur Dominique DELPUECH et Monsieur Jean-Luc AGULHON pour présenter les motions.

Les motions font partie de l'attribution des élus. Un élu à la MSA peut changer le quotidien de son territoire, mais aussi donner des orientations pour que ces motions se traduisent dans les textes, elles sont importantes.

- ✓ Présentation des motions

Motion n°1 relative aux moyens dédiés à la politique de proximité

Lecture par Mr Cédric SAUR, Président MSA du Languedoc

« La crise actuelle, la détresse du monde agricole, la complexité des situations personnelles de nos adhérents, les parcours administratifs kafkaïens auxquels ils doivent parfois faire face illustrent parfaitement le besoin de proximité qui reste plus que jamais prégnant.

Comme le guichet unique, les élus sont une spécificité du régime agricole, qui ont fait leurs preuves d'efficacité en matière d'accompagnement, de gestion de crises et d'animations du milieu rural.

Toutefois, malgré le rôle précieux qu'ils endossent, ils ne peuvent à eux seuls constituer la ressource de proximité.

Force est de constater l'évolution à la baisse de nos acteurs essentiels de cette proximité que sont les agents d'accueil, les conseillers en protection sociale, les conseillers en entreprise, les travailleurs sociaux...

Conscients du contexte de sobriété et de recherche d'efficacité constante, les élus sont prêts à repenser collectivement leur mode de fonctionnement mais s'inquiètent de l'évolution drastique des cadrages budgétaires impactant de plus en plus ces profils d'emploi au fil des Conventions d'Objectifs et de Gestion.

Les gains de productivité toujours plus importants des services de production nous permettant de réduire les effectifs doivent également nous permettre de les redéployer dans une certaine mesure pour mettre en œuvre une politique de proximité lisible, visible et au service de nos adhérents.

Ainsi, les délégués de la MSA du Languedoc, réunis en Assemblée générale, souhaitent alerter la CCMSA et les Ministères sur l'importance de maintenir un budget suffisant voire en augmentation permettant :

- le recrutement de personnels de terrain favorisant un accompagnement toujours plus actif de nos adhérents,
- le maintien des moyens nécessaires à un service socle de qualité.»

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote en demandant s'il y a des remarques.

Une demande d'éclaircissement sur la « politique de proximité lisible » est demandée. Monsieur Cédric SAUR indique qu'il s'agit surtout d'un problème d'articulation par exemple avec les France services. Il s'agit aussi d'un problème d'injonction contradictoire : c'est-à-dire que l'on nous demande d'être dans les territoires, dans les permanences, et les adhérents sont demandeurs aussi de contacts humains, de réponses téléphoniques, de pouvoir remplir des dossiers lorsqu'on se trouve au Vigan ou ailleurs. Sur la lisibilité, il y a un problème d'articulation. D'ailleurs, vous le savez ou pas, un guichet France agriculture va arriver, il doit être un guichet unique de l'ensemble de l'agriculture. Par rapport à cela, on demande une réelle lisibilité : que va-t-il arriver avec ce guichet ? Personne ne le sait.

La motion est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Motion n°2 relative à l'accessibilité des services de remplacement

Lecture par Mr Emmanuel DE GERIN RICARD, élu 30 collègue 1

« Les délégués de la MSA du Languedoc, réunis en Assemblée générale, souhaitent faciliter sous toutes ses formes l'accès aux services de remplacement :

- En insérant de nouvelles tâches dans l'activité de remplacement comme les embauches administratives afin de permettre à certains exploitants de se libérer de cette charge. "La paperasse" est une tâche chronophage et néanmoins vitale dans les exploitations. En cas d'absence de l'exploitant pour cause de maladie, maternité-paternité ou plus simplement lors de congés, il est impératif d'être remplacé à ce poste. La pérennité de l'exploitation en dépend. Ce nouveau service rendu aux exploitants serait également d'une grande aide pour les agriculteurs en "burn-out" ou en situation de détresse. Dans le cadre du plan mal-être, cette aide au remplacement administratif devrait être prise comme une piste sérieuse.
- Dans le cadre des congés maternité et paternité, en assouplissant les démarches à réaliser pour ouvrir le droit. La LFSS pour 2024 modifie l'article L.732-12-1 du CRPM, relatif au congé de paternité des non-salariés agricoles. Cette disposition donne la possibilité à l'exploitant de décaler le point de départ de la période obligatoire de cessation d'activité de 7 jours consécutifs dès la naissance, afin de bénéficier de l'allocation de remplacement mais ne revient pas sur le délai de dépôt de 30 jours avant la date prévisionnelle de naissance. Or ce délai de dépôt du dossier est un frein important à l'accès aux congés maternité et paternité pour les exploitantes et exploitants. »

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Motion n°3 relative aux indemnités journalières AMEXA

Lecture par Mme Céline VERDIER-RIEU, élu 30 collège 3

« Les délégués de la MSA du Languedoc, réunis en Assemblée générale, souhaitent un meilleur accès aux indemnités journalières AMEXA.

En effet, dans certaines situations, le non-paiement des cotisations peut être considéré comme un signal faible de mal-être de l'exploitant lorsque cela est notamment suivi d'un arrêt de travail.

Afin de garantir les droits des exploitants en situation précaire et le recours aux indemnités journalières, il est proposé :

- De permettre le paiement des IJ AMEXA avec rétroactivité lorsque le NSA s'est acquitté des cotisations personnelles tardivement sur l'année de la maladie,
- De permettre le paiement des IJ AMEXA avec rétroactivité en contrepartie de la mise en place d'un échéancier de paiement,
- D'élargir la période de référence du paiement des cotisations avec la possibilité d'être à jour X mois sur la période de référence.»

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Motion n°4 relative à la création d'un statut du travailleur saisonnier

Lecture par Mme Nathalie TREPAGNY (en l'absence de Gaby SOUSTELLE), élu 34 collège 2

« Les délégués de la MSA Languedoc, réunis en Assemblée générale, souhaitent attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessaire prise en compte des enjeux relatifs à l'emploi et à la précarité des travailleurs saisonniers en agriculture.

Le marché de l'emploi connaît en effet une pénurie de main d'œuvre aux causes multiples :

- La situation liée à la crise COVID qui a éloigné globalement les salariés de l'emploi,
- Le sujet de la précarité des conditions de travail lié aux contrats courts et à temps partiels,
- Les questions liées à la qualité de vie et notamment pouvoir se loger de façon décente (problématiques de logements insalubres ou de difficultés à se loger durant chaque période de contrats),
- Les nouvelles règles de l'assurance chômage pénalisant les contrats courts et la succession de ceux-ci,
- La problématique des lourdeurs administratives dans le parcours-emploi du salarié saisonnier (changements de régimes successifs, interlocuteurs multiples, démarches diverses à effectuer pour avoir la plénitude de ses droits sociaux...) amplifiée parfois par la barrière de la langue.

A l'heure où les enjeux liés à la souveraineté alimentaire occupent une place centrale dans notre société, ce diagnostic démontre la nécessité de :

- Rendre les métiers agricoles plus attractifs,
- Favoriser l'employabilité des personnes et sécuriser la main d'œuvre agricole,
- Alléger les procédures administratives pour garantir la plénitude des droits sociaux (santé, famille, retraite, chômage...) rendue difficile pour les situations de pluriactivité.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions et de répondre à la pénurie de cette main-d'œuvre, il apparaît nécessaire de créer un statut spécifique qui serait protecteur pour le travailleur saisonnier voire développer un parcours attentionné. »

Monsieur Cédric SAUR intervient en indiquant qu'il y a un véritable enjeu dans notre agriculture méditerranéenne sur ce sujet. En effet, il doit être très fortement porté au national. Aujourd'hui, ce n'est pas possible de rester dans ce statu quo. Globalement sur les éléments de simplification du ministère qui ont été retenus, on peut être assez déçu sur l'aspect social MSA, protection sociale, avec la retenue unique des prises en charge des cotisations et des plans de paiement. Ils sont sur une ambition a minima, on aurait souhaité qu'ils nous accompagnent dans la démarche. Mais comme d'habitude localement avec nos partenariats, on essaiera de faire quelque chose.

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Motion n°5 concernant les revenus agricoles en Languedoc

Lecture par Mr Franck SOULIER, élu 34 collèègè 1

« Le Languedoc est percuté par des crises agricoles multiples et récurrentes qui se traduisent par des pertes massives. A ces crises s'ajoutent des difficultés liées au contexte économique. Nous subissons aujourd'hui des baisses de volume, des retournements de prix et des charges qui pénalisent lourdement la comptabilité des agriculteurs.

Les chiffres issus du ministère de l'Agriculture témoignent de l'explosion en 2023 des charges pesant sur l'activité agricole, notamment ce qui concerne l'énergie (+22%) et les carburants (+ 32%).

En Languedoc, les revenus agricoles font partie des plus bas de France pour l'ensemble de nos filières. Phénomène nouveau, des exploitations qui jusqu'à présent étaient génératrices de revenus sont percutées par la crise et connaissent des difficultés menaçant leur pérennité. Les situations de mal-être agricole que nous accompagnons sont majoritairement liées à des revenus insuffisants.

Face à la crise agricole d'ampleur que nous traversons, la réponse politique apportée a été de nature conjoncturelle, avec notamment la création d'une aide d'urgence pour la filière viticole. Toutefois, nous souhaitons pouvoir vivre de notre travail, à travers une amélioration des revenus agricoles.

Par la présente motion, les délégués de la MSA du Languedoc réunis en Assemblée générale demandent la mise en place de politiques structurelles destinées à garantir des prix équitables pour nos produits et à limiter les charges pesant sur nos revenus. Pour cela, nous demandons l'interdiction de l'achat de nos produits agricoles en dessous du prix de revient intégrant coûts de production, rémunération du travail et protection sociale. »

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

La motion est approuvée, avec une abstention, par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Motion n°6 relative à la prestation de service

Lecture par Mr Jean-Pascal PELAGATTI, élu 34 collèègè 3

« En agriculture méditerranéenne, la prestation de service est utilisée par les exploitants pour faire face aux pics de saisonnalité, notamment en viticulture. Le prestataire de service est un professionnel indépendant qui signe avec l'exploitant un contrat de prestation de service à la carte. Le recours à un prestataire de service exonère

l'exploitant des démarches administratives d'embauche et de gestion de main d'œuvre. Toutefois, dans l'hypothèse où le droit du travail ne serait pas respecté par le prestataire, la responsabilité de l'employeur peut se voir engagée, y compris sur le plan pénal.

Par la présente motion les délégués de la MSA du Languedoc réunis en Assemblée générale formulent trois demandes, à savoir :

- Simplification des démarches à réaliser pour souscrire un contrat de prestation de service. En effet, les démarches sont lourdes, en particulier lorsqu'il s'agit d'entreprises employant de la main d'œuvre étrangère. De plus, certaines vérifications sont impossibles à réaliser, comme l'identification des faux documents.
- Création d'un label qualité-responsabilité soumis à la vérification préalable du respect des règles du droit du travail par le prestataire. Il pourrait s'agir d'une vérification réalisée en partenariat par la Direction du Travail et la MSA.

Levée de la responsabilité de l'exploitant et de son devoir de vigilance lors de l'exécution d'un contrat de service. »

La motion appelle à des remarques. Rémi DUMAS demande si le fait de solliciter la DPAE et le document attestant que les cotisations soient à jour des paiements est suffisant.

Cédric SAUR précise qu'à partir de 5 000 €, un devis doit être signé. Et ensuite un certain nombre de démarches sont à réaliser. Par exemple, si la personne a un titre de séjour, il faut demander auprès de la préfecture si ce titre de séjour est toujours en cours de validité.

Sur ce sujet, il est question de développer un label d'entreprises vertueuses.

On sait qu'il y a des gens sur le terrain qui ne sont pas « dans les clous ». Il faut les accompagner socialement (exemple les actions ASS auprès des latino-américains), il faut proposer un statut flexible et sécurisant. Sur les entreprises, nous devons prendre notre part, la profession, l'ensemble des OPA concernés, ainsi que l'inspection du travail pour essayer d'avoir un système sécurisé, qui ne soit pas destructeur d'emploi et de valeur.

Jean-Michel ROUX, arboriculteur sur Saint-Nazaire-de-Pézan, intervient : « *Je suis très satisfait, c'est une très bonne motion. La MSA nous aide au niveau des prestataires car on a besoin d'un encadrement et de conseils. J'utilise des prestataires et des salariés saisonniers. L'apport du prestataire, c'est très souple et cela nous aide beaucoup. Mais il est vrai que l'on doit être très rigoureux et contrôler chaque jour le personnel. J'espère que la motion sera votée à l'unanimité mais aussi que la MSA défendra le donneur d'ordre lorsqu'il y a un souci.* »

Cédric SAUR répond : « *On ne peut pas délivrer une attestation à un employeur de main d'œuvre qui indique avoir toujours employé dans un cadre légal. On ne peut pas, par définition, savoir si cette personne faisait du travail dissimulé ou pas. Globalement, notre activité en termes d'organisme de protection sociale, est cadrée par la loi, c'est-à-dire soit cette attestation existe, soit elle n'existe pas. L'objectif est plutôt d'être dans une démarche volontaire. On voit globalement la situation suite aux manifestations. Aujourd'hui, le monde agricole n'acceptera plus ce qu'il a accepté avant. Soit on en prend conscience, et on change notre fusil d'épaule.*

Je discutais avec le Directeur Adjoint de Midi-Pyrénées-Nord sur les pensions de réversion. Nous sommes en capacité à travers le guichet unique d'identifier certains couples où un des deux est défunt, et de développer un parcours attentionné pour envoyer le dossier de pension de réversion. Je ne reviens pas sur les conditions de pension de réversion, si vous pensez qu'on aura les pensions de réversion comme les fonctionnaires, ça ne sera pas possible. Mais ce travail attentionné doit être développé pour l'avenir dans le cadre d'un parcours, à l'identique de la façon dont nous accompagnons les employeurs de main-d'œuvre. Par contre on ne règlera pas des problèmes légaux, mais dans l'intention on demande au législateur de prendre à bras le corps cette problématique et qu'une solution soit trouvée.

Tu as mon engagement que la MSA sera le plus possible en phase de l'attente des salariés, des non-salariés et des employeurs de main d'œuvre sur ce sujet. Et ne demandons pas des choses qui ne sont pas permises par la loi ! Juste le bémol que j'y mets ».

Jean-Michel ROUX : *« J'en suis persuadé, je ne m'attendais pas à plus. Un autre exemple, à la MSA, au sein des commissions, on voit les majorations, les pénalités de retard. Les gens ne paient pas, nous avons remarqué à plusieurs reprises que certains de ces prestataires n'ont pas d'actif, c'est déjà une première alerte. »*

Cédric SAUR : *« Une partie du problème est là. Lorsqu'on identifie 6 mois ou 3 mois après, que 1500 DPAE ont été effectuées et seulement 50 bulletins de salaire enregistrés... Il ne faut pas chercher à comprendre. »*

Jean-Michel ROUX : *« C'est votre rôle d'être vigilant à ce niveau. Vous pouvez le suivre de près et ensuite nous alerter. J'ai eu ce souci. Dès que l'on a su que le prestataire commençait à déraiper, on a tout arrêté. C'est la MSA qui heureusement m'a fait passer le message. Merci ! »*

Cédric SAUR : *« Merci à toi. »*

Roland CALAC, Administrateur du collège 2 de l'Hérault : *« J'aurai pu intervenir à la motion précédente qu'à exposé Nathalie TREPAGNY. Cette motion doit être votée aussi. Dans ce cas, on regarde la responsabilité de l'employeur. J'ai été amené à rencontrer un salarié qui exerçait pour un prestataire. Je vais employer un terme, moi je les appelle des « négriers ». Quand ils emploient des salariés qui ne devraient pas travailler en France, ils les exploitent. »*

Cédric SAUR : *« Nous sommes d'accord. Sylvie le disait tout à l'heure, il faut faire le tri du bon grain et de l'ivraie. »*

Une autre remarque émanant de la salle : *« Parfois les contrôles de la MSA sont réalisés avec des gendarmes, est-ce qu'on pourrait avoir un récépissé du contrôle ? Contrôlé à deux ou trois reprises, je n'ai pas eu de retour. J'imagine donc que c'est une bonne nouvelle. Mais ce serait bien d'avoir un retour. »*

Cédric SAUR : *« Une charte des contrôleurs a été écrite, pouvant être normalement produite en cas de contrôle. Dans le cadre de simplifications, je pense que ce genre d'éléments peuvent peut-être évoluer, si nous avons un texte pour le permettre. Ce que tu soulèves est intéressant car on arrive à le reconstituer par la reconnaissance du terrain à travers les élus, on arrive à savoir à peu près ce qui s'y passe mais il faut réfléchir dessus. Frédéric, Karine, avez-vous des éléments là-dessus ? »*

Frédéric BERTIN : *« Par rapport à votre question il y a effectivement la charte des contrôles qui est applicable depuis le 01/01/24 écrite par la caisse centrale, mais elle ne s'applique pas au travail dissimulé. Là vous êtes dans un cas où vous avez été contrôlé par un contrôle CODAF (présence de gendarmes donc décidé par le procureur), le travail dissimulé est une exclusion de cette charte, donc on ne peut pas vous donner un récépissé pour ce type de contrôle. »*

Cédric SAUR : *« C'est le procureur qui est censé donner une attestation. »*

Frédéric BERTIN : *« Le besoin peut être remonter. La charte s'applique lors de contrôles, on vous prévient longtemps à l'avance et vous disposez de la liste des documents à préparer pour que le contrôle se réalise correctement. »*

Cédric SAUR : *« Dans l'Hérault, il a été demandé d'avoir tous les ans une présentation des contrôles réalisés dans le département, sous l'égide et l'amendement de la DDTM, et qu'on puisse avoir justement ce genre de discussion. Je pense que ça peut aboutir sur quelque chose. Le procureur est invité à cette réunion et le représentant du ministère de la justice nous a informé qu'il y viendrait. En l'occurrence, dans ce cas, il s'agit d'un contrôle CODAF décidé par le procureur sur le secteur, c'est juste une mise à disposition des contrôleurs MSA. Lorsque vous voyez les gendarmes, ce n'est pas un contrôle MSA. Mais je pense que ce genre de chose devrait être remonté par la profession justement au lieu de cette réunion annuelle sur le contrôle. »*

Une intervention complémentaire d'un délégué de la salle : « *Le point 3 me choque : « Levée de la responsabilité de l'exploitant et de son devoir de vigilance lors de l'exécution d'un contrat de service. » En fait, vous vous en lavez les mains quoi qui se passe sur votre exploitation ? »*

Cédric SAUR : « *Non, c'est le débat que nous avons eu juste avant. On ne s'en lave certainement pas les mains. La personne indique qu'il faudrait alors peut être retirer la phrase du texte car la responsabilité de l'employeur est engagée. »*

Jean-Pascal PELAGATTI : « *Oui justement, c'est ce que disait Roland CALAC. Nous sommes d'accord avec vous, mais à notre niveau on n'a pas la capacité de pouvoir vérifier les faux papiers... Ce que l'on demande donc, est d'avoir le soutien de la direction du travail, de la MSA, pour nous aider à faire ces contrôles. Nous ne pouvons pas être 100% responsable, si on ne peut pas vérifier valablement les papiers. »*

Cédric SAUR : « *Ici, techniquement il s'agit du devoir de vigilance, ce n'est pas une exonération de la responsabilité, attention. »*

Le délégué MSA ayant posée la question rappelle qu'il est indiqué « *la levée de la responsabilité de l'exploitant* ».

Cédric SAUR : « *et de son devoir de vigilance. »*

Ce à quoi, le délégué MSA répond : « *Vous avez mis les deux ensembles. L'exploitant pourrait bien se dire : « je ne me renseigne pas, je ne prends pas les infos, je fais n'importe quoi, de toute façon je ne risque rien » ».*

Jean-Pascal PELAGATTI : « *Ce n'est pas du tout ce qu'on a dit. »*

Le délégué MSA précise : « *[...]. Si on respecte, généralement c'est parce que derrière il y a la sanction. Tout le monde le sait. »*

Jean-Pascal PELAGATTI : « *Justement, on ne trouve pas normal d'être sanctionné si nous n'y pouvons rien* ».

Cédric SAUR : « *On ne peut pas être d'accord sur tout, ça a réveillé tout le monde, c'est bien !»*

Jack GAUFFRE, administrateur du collège 1, retraité exploitant : « *Je voudrai évoquer le 3^e point. Il y a discussion : j'aurai souhaité que ce soit plus incisif à savoir : la levée de responsabilité de donneur d'ordres. J'estime dès qu'un exploitant fait intervenir une société de services, c'est pour faire un travail, procurer un service. Au même titre que quand vous faites faire une vidange chez votre garagiste, vous ne demandez pas la couleur ou qui va faire la vidange. Donc, on demande un service, on demande un travail. Donc le donneur d'ordres n'est plus l'exploitant, c'est la société qui a embauché les personnes. C'est en cela que l'on dit « la levée de la responsabilité de l'exploitant ». Si on embauche pour faire un travail, quand vous faites du charruage, vous ne demandez pas la marque du tracteur, vous faites faire le travail, c'est un service. »*

Jean-Pascal PELAGATTI : « *Si vous faites refaire le placo de votre maison, vous n'allez pas vérifier les papiers du maçon. C'est effectivement compliqué pour nous. Vous embauchez un maçon et vous n'allez pas vérifier tous les matins les papiers de ses salariés. »*

Cédric SAUR soumet la motion au vote. Le vote a eu lieu suite à un débat qui a été mitigé.
8 abstentions, pas de contre, le reste de l'assemblée approuve la motion.

Cédric SAUR : « *Merci beaucoup pour ce débat, c'est un vrai sujet. »*

Motion n°7 relative à la prédation du loup et du vautour

Lecture par Mr Dominique DELPUECH, élu 48 collègue 1

« Les délégués de la MSA du Languedoc, réunis en Assemblée générale, souhaitent attirer l'attention des pouvoirs publics sur la gestion des dossiers du loup et du vautour.

Les attaques sont toujours aussi nombreuses et se répètent parfois sur les mêmes troupeaux. Elles ont des conséquences importantes sur les exploitations, les éleveurs et leurs familles.

Outre les dégâts directs causés par ces attaques, celles-ci génèrent pour les animaux du stress qui peut entraîner une baisse de productivité avec une diminution des rendements de lait, des difficultés de reproduction et des avortements, des comportements anormaux, un affaiblissement du système immunitaire, etc.

Pour les éleveurs, ces attaques ont des conséquences lourdes. Elles génèrent des pertes directes de revenus suite à la baisse du cheptel et des coûts supplémentaires pour mieux protéger leurs troupeaux. Elles peuvent également entraîner des impacts psychologiques et émotionnels profonds avec la crainte constante que ces attaques ne se reproduisent. Ce stress chronique peut influencer la gestion quotidienne de l'exploitation, la santé des éleveurs et de leurs proches.

Constatant que les moyens de protection sont inefficaces,

Considérant la nécessité de protéger le bien-être mental des éleveurs, de leurs familles, de leurs salariés, ainsi que leurs moyens de subsistance,

Considérant pour le loup que les avancées du nouveau plan d'action national 2024-2029 restent insuffisantes

Considérant tous les bienfaits qu'apportent les exploitations agricoles pour faire vivre nos territoires et les entretenir,

Nous demandons des mesures concrètes pour éradiquer les attaques de loups et de vautours. Nous demandons des mesures pour mieux prendre en compte et accompagner, sur le plan psychologique, les victimes de ces attaques et leurs familles, et pour compenser pleinement les pertes, à la fois directes et indirectes, subies par les exploitations agricoles. »

Cédric SAUR : « *Ce débat a déjà eu l'année dernière, est-ce que nous recommençons ? Des questions sur cette motion ?* »

Lionel BAYARRI délégué cantonal du collège 2 à Vauvert : « *Je ferai la même intervention que l'an passé. Sur le loup aucun souci. Par contre s'agissant du vautour, j'attends toujours la quantification des attaques, puisqu'il y a bien marqué, attaque de vautours. Je lis la presse, je n'ai jamais lu qu'il y avait une quantification des attaques de vautours.* »

Cédric SAUR : « *Je vais laisser les Lozériens répondre.* »

Prise de parole d'un délégué en salle : « *Concernant le vautour, Madame Sylvie BRUNEL en a un peu parlé tout à l'heure. La population du vautour s'est assauvagie et elle commence à attaquer le vivant et le presque mort. J'ai eu cette problématique, c'était à l'époque où il ne fallait surtout pas en parler. Mais c'est un fait, c'est ce qu'on voit sur le terrain. C'est vrai qu'on n'a pas le réflexe comme le dit Sylvie, de chaque fois sortir la vidéo pour filmer, mais ce que je peux dire c'est qu'on n'a pas envie de vous mentir. S'il n'y avait pas de problème avec les vautours, moi qui suis un peu plus à l'initiative de cette motion, je n'aurais pas laissé passer. Mais c'est comme ça, et désolé de vous le dire, on est dehors, on est au contact des animaux, on est peut-être plus en contact avec la nature, on voit ce qui se passe.* »

Cédric SAUR : « *Faut-il faire confiance aux médias ou aux agriculteurs ? C'était un peu le débat.* »

Prise de parole d'un délégué en salle : « *J'ai eu une attaque en 2022, je peux témoigner que c'est l'enfer. Depuis je rentre mes brebis à midi. Je les ressors l'après-midi, je les rentre le soir, alors qu'elles seraient très bien dehors, car on a fait des clôtures. Donc tout a changé. J'ai une activité sur le Stevenson, c'est compliqué de garder des brebis et causer avec les randonneurs. C'est vraiment l'enfer, on est les esclaves de la biodiversité. Parce que le*

loup fait partie de la biodiversité, et nous on en est les esclaves. Nous, nos familles. Et j'ai le projet d'installer quelqu'un mais en brebis je ne sais pas quoi lui dire. Je tenais à témoigner de cela. Merci. »

Cédric SAUR : « *On ne disposera surement pas des chiffres pour les vautours, mais on pourra regarder à l'occasion. Le Comité départemental de la Lozère, vous pourriez regarder ça pour l'année prochaine, ça pourrait être intéressant. Ou qu'on fasse un atelier sur le PNA et qu'on explique comment ça se passe. »*

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

Une abstention, pas de contre, le reste de l'assemblée approuve la motion.

Motion n°8 relative à l'allègement et à la simplification des tâches administratives

Lecture par Mr Jean Luc AGULHON, élu 48 collègue 2

« Les agriculteurs consacrent une part significative de leur temps à la gestion de formalités administratives, à la recherche et à la fourniture de pièces justificatives, ainsi qu'à la compilation de dossiers pour lesquels les informations sont déjà disponibles auprès de divers organismes et administrations.

Reconnaissant que les agriculteurs ont besoin de recentrer leurs efforts sur l'essentiel de leur métier, nous appelons à la mise en œuvre effective du principe du « Dites-le nous une fois », initialement énoncé comme l'un des piliers de la loi ESSOC (pour un État au service d'une société de confiance). Cette mesure vise à simplifier les démarches des agriculteurs et à minimiser les pertes de temps associées à des tâches administratives redondantes.

En adoptant cette demande, nous aspirons à faciliter le quotidien des agriculteurs en éliminant les répétitions inutiles dans les procédures administratives, permettant ainsi une optimisation du temps dédié à leurs activités essentielles et contribuant ainsi à un environnement professionnel plus efficace et moins contraignant. »

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Cédric SAUR rappelle que l'exercice des motions est un peu long. Il reste selon lui important et essentiel. Il invite Albert MOULET à présenter le rapport mutualiste et les autres participants à quitter la scène.

Il précise à Thierry MANTEN l'importance du rôle et de la présence de son vice-président préféré, investi auprès des élus et fier de l'avoir à ses côtés.

RAPPORT MUTUALISTE 2023

Monsieur Albert MOULET, premier vice-Président de la MSA du Languedoc, remercie Cédric SAUR de sa confiance, de ses mots et commence la présentation du rapport mutualiste.

« *Chers délégués cantonaux, Mesdames, Messieurs,*

Une nouvelle année s'est écoulée, une année vraiment pas facile. Une année qui a mis en avant une nouvelle fois, votre engagement, votre implication au sein du service du monde agricole et rural. Je tiens à vous remercier d'être là, de ne pas baisser les bras, et de montrer par votre mobilisation, que la MSA n'est pas seulement un organisme collecteur par délégation des pouvoirs publics, je tiens à le préciser.

La MSA est un organisme qui partage, qui accompagne par des prises en charge de cotisations, par une aide au remplacement lors d'une maladie, ou d'un accident par des prestations légales et extra-légales. Cette liste bien sûr n'est pas exhaustive.

Les élus de la MSA que vous êtes, sont présents sur les territoires et s'engagent au service des adhérents. De nombreuses actions ont été menées et de nombreux participants ont répondu à cet appel. Parmi toutes ces actions, nous allons en présenter trois. Vous verrez à quoi sert concrètement votre engagement, vous élus MSA, un engagement de tous les jours confrontés à la dure réalité du terrain. Un engagement qui n'est pas terminé bien sûr, nous en parlerons tout à l'heure, pour l'instant place au film. Je reviendrai vers vous à la fin. »

Lancement du film et des interviews sur les actions phares des trois départements : Présentation de « VACARMES » sur le Gard, le harcèlement en milieu scolaire dans l'Hérault, la box retraite en Lozère.

Albert MOULET : « Merci aux équipes de la Vie institutionnelle, de la communication et de la logistique sans lesquelles ça n'aurait pas pu être réalisé. Avant tout un grand merci aux acteurs de ce film délégué, animatrices et lycéenne. Merci d'avoir accepté de témoigner sur ces belles actions, mais surtout sur le rôle de chacun d'entre vous. Vous avez pu le constater vous n'êtes pas seuls. Les animatrices vous entourent, vous accompagnent, pour révéler ce que vous savez faire de votre régime, ce que vous voulez en faire, et de notre régime de protection sociale. Alors pas d'inquiétude, allez-y foncez, proposez des actions, allez au-devant des adhérents, engagez-vous sans crainte dans la réalisation de votre rôle. Car votre rôle, notre rôle, est certes de faire le relai entre la MSA et les adhérents pour échanger, informer, détecter des situations.

C'est aussi de mettre en place des actions sur des problématiques ou des événements liés à l'actualité. Partez sur le terrain, racontez votre histoire, donnez envie aux autres de s'engager et de venir construire ensemble notre avenir, l'avenir du régime agricole. A chacun de faire ce qu'il peut en fonction de ce qu'il est, et du temps qu'il peut consacrer. L'année 2024 sera consacrée et sera rythmée par de nombreux projets. Aux premiers rangs desquels la préparation de élections qui se dérouleront en Mai 2025. Avec pour ligne de mire, des candidats dans chaque canton et un taux de participation élevé. Je n'ai pas osé dire très élevé.

Beaucoup de projets en perspectives que nous, élus, salariés et exploitants pourront mener grâce à nos valeurs qui sont les nôtres, et à l'engagement qui nous anime. Sur le terrain expliquez votre régime, expliquez notre régime, incitez à voter, choisir ses représentants est une chance. Votez et faites voter autour de vous. Savez-vous que seulement 39% des ressortissants MSA ne savent pas qu'ils peuvent voter, que leur régime est un régime démocratique. Ils ne savent pas qu'ils ont des représentants sur le terrain. Des femmes et des hommes qui sont là pour eux pour les accompagner, mais aussi pour faire entendre leur voix.

Pour couper court à tous les détracteurs qui viendraient nous dire, on a qu'à communiquer sur nos actions ! je leurs répons, venez ! engagez-vous ! La communication existe, mais il ne faut pas s'y intéresser uniquement au moment des élections. C'est tout au long de l'année que nous communiquons car c'est à nous de porter la parole.

N'oublions jamais que la pérennité de notre régime dépend de nous. Dans le contexte de crise agricole actuel, mon vœu est que la mobilisation des élus pour défendre notre modèle MSA se poursuive et s'intensifie en 2024.

Mesdames, Messieurs les délégués je vous remercie de votre attention. »

Cédric SAUR : « Bravo Albert, merci encore de ton engagement ! Maintenant je vous présente un deuxième temps fort de cette caisse, Dominique DELMAS, accompagné de toutes ces dames, je te laisse faire la présentation du rapport d'action sanitaire et social, un axe fort de notre régime. »

RAPPORT DU COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 2023

Monsieur Dominique DELMAS présente le rapport d'action sanitaire et sociale 2023.

« Bonjour à toutes et à tous,

Chers délégués cette année c'est à moi qui revient de vous présenter le rapport d'action sanitaire et sociale. On va essayer de le rendre un peu plus vivant, comme Gaby l'avait fait l'an dernier, déjà parce qu'en 2022 l'organisation du service a beaucoup évolué. Aujourd'hui il se compose de 4 pôles, 4 secteurs. Pour vous expliquer comment ça fonctionne et comment les différentes équipes peuvent répondre aux besoins de nos ressortissants qui ont subi un accident de la vie ou un évènement qui les a fragilisés, j'ai préféré partir d'un exemple. Et je demanderai à chacune des 4 responsables des 4 secteurs de l'ASS, comment leurs équipes se coordonnent et peuvent répondre aux attentes de ses ressortissants.

J'appelle Dominique BERTUIT, responsable des prestations extra-légales ; Valérie ROLLAND, responsable des interventions sociales ; Sylvie SORO, chargée de mission et de prévention du mal-être agricole et Virginie NADAL, responsable du développement des territoires.

Donc on va partir d'un exemple que j'ai choisi, je m'octrois ce droit. Alors Mesdames, vous avez été contactées par Madame Roman via la messagerie de son espace privé sur le site internet de la MSA. Madame est cheffe d'exploitation en GAEC avec sa cousine, dans l'élevage bovin sur la commune de Lozère. Monsieur est ouvrier agricole de la production. Elle vous informe de son congé maternité, et souhaite un soutien pour son organisation familiale, notamment pour son fils aîné âgé de 11 ans car elle est fatiguée et surmenée, s'inquiète de toutes les tâches qu'elle doit mettre en suspens et fait état de difficultés financières sur leur ferme et de l'impact sur la vie familiale. Madame Roman demande si des aides sont possibles ?

Dominique, quelles réponses avez-vous apporté à Madame Roman ? Vous et vos équipes. »

Dominique BERTUIT : « Bonjour à toutes et tous, l'équipe des prestations extra-légales se mobilisent vraiment pour répondre dans les 48h à l'ensemble des assurés qui nous interpellent via leur espace privé. Pour Madame Roman, nous lui avons indiqué qu'à la naissance de son deuxième enfant, elle pourrait bénéficier d'une prime naissance d'un montant de 100 euros automatiquement et sans aucune démarche de sa part. Nous lui avons rappelé également que la MSA en partenariat avec les CAF pouvait participer à des frais de crèche et de halte-garderie, et cela jusqu'à la sixième année de son enfant. Ces aides sont versées directement aux structures d'accueil. »

Dominique DELMAS : « Très bien, très bien Dominique c'est acteurs studio. Il est important de ne pas oublier son fils aîné de 11 ans. Que peut proposer le service ASS pour les pré-adolescents et les adolescents ? »

Dominique BERTUIT : « Pour son fils aîné, deux aides possibles peuvent être activées, nous lui avons rappelé qu'elle avait reçu l'ensemble de notre campagne vacances 2024 et la possibilité d'utiliser le bon panier vacances loisir d'un montant de 285 euros, qu'elle pourrait utiliser à l'inscription de son fils à son club de foot. Par ailleurs, nous lui avons également indiqué la possibilité de pouvoir inscrire son enfant à un premier départ en vacances avec notre partenaire l'UNAT qui est l'union nationale des associations de tourisme et de plein air qui propose des séjours en l'occurrence les aventuriers du Ventouset sur Peyre en Aubrac, un séjour de 12 jours à partir du 19 août. C'est un séjour d'un montant de 70 euros et la MSA prend en charge le coût restant à hauteur de 720 euros. Nous lui avons également signifié la possibilité de partir en vacances familiales et de se connecter à notre site VACAF avec lequel nous sommes en partenariat. VACAF propose sur toute la France des séjours d'un maximum de 14 jours, et avec le quotient familial de Madame Roman on lui a précisé que la MSA pouvait prendre jusqu'à 45% du coût du séjour. Nous pensons que les propositions et la réponse détaillée auprès de Madame Roman devrait lui permettre de concrétiser ses projets dans les mois à venir. »

Dominique DELMAS : « Merci pour cette présentation ! Valérie, Dominique vient d'évoquer une orientation vers un travailleur social, que peut faire le service social pour cette famille ? »

Valérie ROLLAND : « Le travailleur social va prendre contact avec cette dame, et si possible rencontrer son mari car on travaille avec l'ensemble de la famille et on va partir de la problématique initiale. Le travailleur social, son travail c'est d'être à l'écoute, de proposer un accompagnement, c'est de créer un climat de confiance pour permettre à chacun des membres de la famille de pouvoir exposer ses difficultés, et ce qu'il vit. Le travailleur social fonctionne avec l'accord des personnes, on ne peut pas intervenir si on n'a pas l'accord. Des fois c'est compliqué car on nous signale des situations mais on a besoin que les personnes soient parties prenantes pour qu'on vienne auprès d'eux. On met en place un accompagnement psycho-social avec des rendez-vous à domicile si besoin, des rendez-vous sur l'exploitation, des rendez-vous au bureau et bien sûr des contacts par téléphone pour être au plus près et réactifs. Notre objectif est forcément de soutenir la famille dans ses résolutions de difficultés. Chez cet exploitant comme chez beaucoup d'exploitant, l'imbrication vie professionnelle et vie privé est importante et donc le travailleur social va faire ce qu'on appelle un diagnostic à 360° pour voir l'ensemble de sa situation. Au niveau familial la première des choses, c'est qu'on va d'abord voir quels sont les droits, si tous les droits sont ouverts, si l'ensemble des dispositifs ont été activés et s'ils bénéficient de tout à ce à quoi ils peuvent prétendre. Le RSA si besoin, l'allocation logement, les prestations familiales. Ensuite si besoin on pourra instruire une demande d'aide financière, parce qu'il y aura une problématique, une facture non payée par exemple et là dans ce cas on instruit le dossier qu'on présentera en commission et c'est vous élus qui décideraient de la légitimité de l'aide et surtout du montant accordé. Cette aide sera un petit coup de pouce et ne sera pas la finalité. Si le besoin s'en fait sentir aussi, on pourra proposer un accompagnement dans le cadre d'une auxiliaire de vie pour avoir une aide à domicile à la maison et soutenir Madame puisqu'elle vient d'avoir son bébé et qu'elle peut à un moment être en épuisement. Comme je vous le disais, après avoir vu le côté famille, nous abordons le côté exploitation qu'il ne faut pas négliger et pour ça on va faire le point sur la situation de l'exploitation à la fois sur les difficultés conjoncturelles et structurelles, financières, mais on est aussi obligés de s'appuyer sur d'autres partenaires. Le travailleur social est performant il sait faire plein de choses, malgré tout nous ne sommes pas experts dans tous les domaines. Nous avons un dispositif que nous n'hésitons pas à activer dans le cadre d'exploitations en difficulté : RÉAGIR et pour ça on peut demander un bilan technico-économique, et on s'appuiera sur la chambre d'agriculture, CER France... On pourra éventuellement aussi si le besoin s'en fait ressentir, demander une aide au remplacement, car cette exploitante peut être en risque d'épuisement pour concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale. Une personne sera mise à disposition durant une dizaine de jours maximum pour lui permettre de souffler un peu et de s'occuper de la vie de famille. Et enfin, on est conscient qu'il y a un Monsieur, qu'il est salarié et qu'il peut avoir lui-même ses propres difficultés. Nous allons donc être attentifs à sa santé physique et sa santé psychique. Nous travaillerons en lien avec le service de santé au travail qui pourra nous aider à accompagner la personne dans une situation de souffrance que peut vivre une personne sur son lieu de travail et être en arrêt maladie par exemple. Notre objectif dans tous les cas est d'accompagner cette famille à travers ses difficultés, à passer le cap à la fois de l'épuisement, du mal être qui va être pour nous un axe fort tout au long de cet accompagnement. »

Dominique DELMAS : « Merci ! Vous orientez vers les autres services de l'ASS et n'hésitez pas également à orienter aussi vers la santé sécurité au travail s'il le faut. Sylvie, dans votre mission de la prévention du mal-être agricole, que pouvez-vous apporter à Madame Roman ? »

Sylvie SORO : « Pour éviter l'isolement de cette famille dans la résolution de ses difficultés de santé de mal être, la MSA dispose d'une boîte à outils conséquente pour agir sur les différentes causes de mal être. D'abord le dispositif d'écoute, appelé « Agri écoute », en lien avec le service social de la MSA du Languedoc pour mobiliser un psychologue de proximité. Nous disposons d'une cellule pluri disciplinaire de maintien dans l'emploi pour permettre par exemple à madame Roman, une adaptation de son poste de travail, des aménagements. Et autour de la table se réuniront les médecins de conseil, les médecins de travail, les travailleurs sociaux avec l'appui de cap emploi, partenaire spécialisé. Mon rôle est d'être en lien avec les professionnels du secteur médical et social et d'animer régulièrement cette cellule de prévention du mal être et du risque suicidaire en présence du psychologue et du médecin, pour suivre l'évolution des personnes dans leur parcours santé, social. »

Dominique DELMAS : « La MSA inter agit avec d'autres acteurs du monde agricole, que pouvez-vous nous dire sur les autres actions de lutte contre le mal-être proposé par le réseau agricole ? »

Sylvie SORO : « La MSA est la cheville charnière sur ce programme mal être et ma mission est de recenser ces actions de lutte mal être et d'en coordonner certaines. Ce programme, tel qu'il est défini par la feuille de route interministériel, a débuté en juillet 2022 et a commencé par la formation des sentinelles. En Languedoc, elles sont 135. Parmi elles, on retrouve des élus de la MSA, des vétérinaires, des contrôleurs, des conseillers agricoles, des services de remplacement, des juristes, des comptables, des banquiers, et à cela s'ajoutent 87 agents MSA formés à la détection du mal-être. La sentinelle a pour rôle de détecter et d'orienter vers les services adaptés, pour une prise en charge vraiment spécialisée ; tel que le dispositif RÉAGIR qui réunit les OPA et l'Etat pour accompagner et suivre le parcours des agriculteurs en difficulté et touchés par les événements de vie, par le contexte économique et le contexte environnemental. C'est un dispositif qui est réactif et qui étudie toutes situations. Côté salarié agricole, un nouveau dispositif a été créé dans le Gard et il aura vocation à se mettre en place dans les autres départements avec la présence de la DDETS. Pour finir en quelque sorte, les professionnels sortent de leur routine de travail dans ce programme mal être, ils se livrent à un travail collectif avec des réponses de qualité à toutes les personnes qui s'adresseraient à nous. Ils agissent avec bienveillance, sans jugement, et la volonté commune est de ne laisser personne au bord de la route. »

Dominique DELMAS : « Et la MSA est reconnue dans ce rôle-là par les autres OPA et s'appuient sur nous pour agir là-dessus., merci ! Et maintenant Virginie, responsable secteur du développement social des territoires. En quoi consiste cette mission ? On aimerait bien savoir ce qui se cachent là-dessous ? »

Virginie NADAL : « C'est vrai que le secteur du développement social des territoires est nouveau ! Créé en Mars 2022, avec une nouvelle organisation et ce que j'ai envie d'en dire c'est que les situations individuelles qui sont présentées aujourd'hui sous la forme d'un exemple mais de façon générale permettent à l'équipe DST (constituée de 6 chargées de développement social territorial, 2 par département et de moi-même ; ce sont des travailleurs sociaux de formation, assistante social ou conseillère en économie sociale et familiale) de mieux appréhender les besoins sanitaires et sociaux des familles agricoles et rurales. On se nourrit des échanges qu'on peut avoir notamment avec l'intervention sociale ou à travers la mission mal être conduite par Sylvie, pour mettre en œuvre les dispositifs de la MSA et pour offrir une réponse sur les territoires. De cette façon, on peut répondre aux problématiques qu'on a évoquées aujourd'hui, grâce à un dispositif phare pour nous, qui est « grandir en milieu rural ». Ce dispositif permet d'apporter un soutien financier important auprès des territoires ruraux sur différentes thématiques, par exemple le mode de garde peut avoir un impact fort pour ces familles-là. On essaie de soutenir tout ce qui va être autour des horaires atypiques, d'un accès de proximité, de développer une offre multiple et variée pour que les familles rurales puissent bénéficier des mêmes réponses que ce qu'on peut trouver sur les territoires urbains. Mais aussi on va travailler la question des loisirs, des vacances, de l'accès à la culture, des questions de parentalité, puis des questions très fortes celles des questions de mobilité qui touchent énormément les territoires ruraux, que ce soit en Lozère bien évidemment mais aussi dans la plupart des territoires que l'on accompagne puis le numérique. « Grandir en milieu rural » est une action phare. Nous proposons également d'autres offres. Et pour répondre par exemple à la situation de Madame Roman, le dispositif de la médiation familiale est tout à fait adapté. Madame Sylvie BRUNEL vous a parlé de la notion des transmissions, pour nous c'est particulièrement important, ces besoins spécifiques : l'activité professionnelle des familles accompagnées ! Madame Roman a parlé de la possibilité qu'elle soit en GAEC, donc être associée à des membres de sa famille. Si des conflits apparaissent, on peut mobiliser ce dispositif de médiation, pour pouvoir apporter une réponse aux problèmes qui pourraient subvenir et essayer de les éviter pour ne pas mettre en péril l'exploitation. Pour compléter ce dispositif là on a organisé en début d'année une journée d'étude, sur vraiment ce qui était la médiation et les spécificités du monde agricole, qui a réuni l'ensemble des structures de médiation et les acteurs de proximité mais aussi les travailleurs sociaux de la MSA. C'était vraiment très intéressant. On a travaillé sur la question de la transmission, on a été épaulé par une anthropologue sociologue, Madame Dominique JACQUES-JOUVENOT qui nous a amené à nous questionner sur ce sujet et donc ces spécificités on veut les faire porter à connaissance. Et c'est aussi tout ce que nous a exposé Madame Sylvie BRUNEL ce matin.

Comment on porte connaissance de ce monde, de ce qui s'y vit de ce qui pose problème parfois mais aussi est un levier. Alors je pense aussi à « Vacarmes » qui a été présenté tout à l'heure, c'est une belle action ! Donc on a été sollicités par la compagnie théâtre à l'ASS puis on a pu travailler avec la vie institutionnelle et la communication. Je pense aussi à la diffusion du documentaire les « croquantes ». Voilà l'entrée de la culture pour nous est un champ très important qu'il faut mobiliser. Et enfin, il y a un grand travail qui s'organise à la MSA auprès des femmes agricoles et rurales afin de soutenir leur rôle et leur place au sein des territoires et au sein de la société. Et pour cela on mobilise beaucoup d'actions. La création d'une ligne téléphonique d'écoute, cette ligne existe uniquement en Languedoc. Elle commence à essaimer et nous sommes contactés par différentes caisses. Le soutien aux collectifs féminins car on pense très fortement que c'est par les femmes concernées qu'on avance sur ces sujets et puis le soutien financier important soutenu par les Elus, par vous, et pour toutes les actions que nous avons menées ensemble sur les trois départements. Merci. »

Dominique DELMAS : « Merci Mesdames de vos explications. En prenant un exemple on ne peut pas faire le tour de tous les dispositifs, donc il faut choisir ceux qu'on met sous les feux des projecteurs et ceux qu'on passe sous silence. Donc vous avez vu, la plupart des dispositifs sont ouverts aux salariés et aux non-salariés. On a vu RÉAGIR qui est peut-être plus spécifique aux non-salariés mais ne vous inquiétez pas avec Gaby qui ne nous laisse pas une seconde, on travaille avec son pendant qui est l'Adhasea, le dispositif départemental d'accompagnement salariés agricoles. Donc vous voyez on travaille pour les deux. Mais je laisserai Gaby vous le présenter, mon ami Gaby est beaucoup plus performant sur ce dossier là que moi.

Je tiens à remercier Dominique, Valérie, Virginie, Sylvie et vos équipes. Mais je tiens surtout à remercier les membres des commissions sociales, les membres des CPASS, Comités Paritaires d'Action Sanitaire et Sociale qui font un boulot formidable et vous délégués. Tout ça vient de vous. Les remontées des besoins des terrains, les signalements, les remontées des attentes de nos ressortissants et finalement les premiers membres de l'ASS c'est vous tous. Vous pouvez vous applaudir et applaudir ces dames et les équipes. Merci ! »

Cédric SAUR : « Merci beaucoup Domi. J'appelle à la tribune Marie-Agnès, Albert, Thierry MANTEN, Anaïs AMALRIC-JOARY et Géromino SALMERON. »

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Avant de rentrer dans le vif du sujet, Marie-Agnès GARCIA remercie l'assemblée et les accueille avec grand plaisir sur le site du Pont du Gard. Elle revient sur le sens de ce rapport d'activité. L'Assemblée générale est la journée des élus, la journée des délégués et de tous les adhérents. Le Président y présente le bilan. Et son intervention est bien de rendre compte de cette gestion et de l'activité de tous les collaborateurs. Derrière ces chiffres, toute une collectivité « travail » essaie au quotidien de faire vivre ce régime de protection sociale solidaire en l'adaptant au maximum aux besoins exprimés et aux besoins du monde rural et agricole.

1. Chiffres clés de la MSA du Languedoc

La MSA du Languedoc compte presque 241.706 ressortissants et ayants droit. Un nombre qui reste stable. Notre population est composée en grande partie de salariés agricoles (27.680), 14.876 exploitants agricoles et 6.877 employeurs de main d'œuvres.

Ces ressortissants sont bénéficiaires :

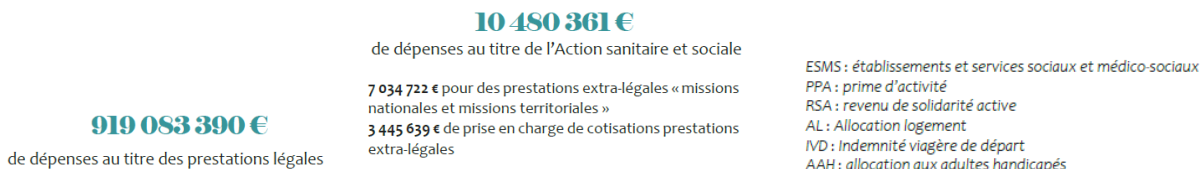
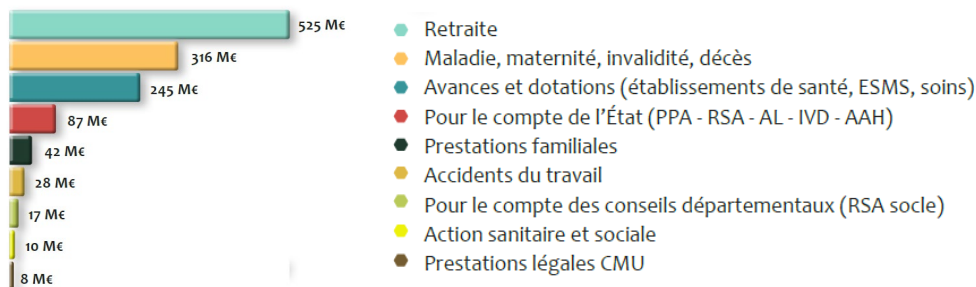
1. Des prestations retraites (149.715)
2. Des prestations santé (129.493)
3. Des prestations familles (20.019)

Quelques 600 collaborateurs interviennent, suivent les dossiers et les situations au quotidien.

✓ Droits et prestations

La MSA du Languedoc verse 1,2 milliard de prestations. Elles représentent essentiellement les prestations retraite, environ 41% des sommes versées, puis les prestations maladie pour 24%. Ce montant tout de même conséquent pour notre caisse du Languedoc est bien, en partie seulement, financé par des cotisations et des contributions.

1 278 M€
de dépenses

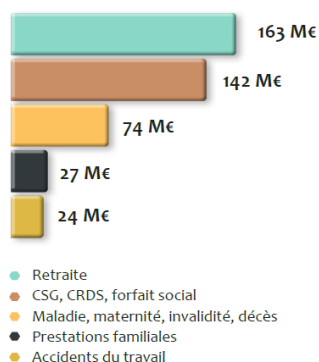


✓ Cotisations et contributions

En regard, les chiffres des cotisations et des contributions, la MSA du Languedoc collecte 430 millions d'euros de cotisations et de contributions, une grande partie évidemment pour la retraite. Une particularité : la MSA du Languedoc ne collecte pas seulement pour le bénéfice immédiat des prestations agricoles. Elle agit aussi pour le compte de l'État. Cette situation n'est pas toujours perçue par les adhérents et ces éléments n'apparaissent pas systématiquement dans les factures. Pour autant, 42 millions d'euros sont prélevés et restitués, par exemple les CGS CRD. Les ratios sont différents selon les territoires, pour 1€ de cotisation émise, la MSA du Languedoc a reversé presque 3€ en prestations avant ces dotations. Il est à préciser que le financement des établissements de santé et l'ensemble des soins de santé y est bien intégré.

430 M€

de cotisations & contributions



Pour 1 euro de cotisations émises, la MSA du Languedoc a reversé **2,97 euros** en prestations, avances et dotations en 2023.

2. Point sur l'activité en 2023

✓ Relation à l'adhérent

- *Un service de qualité et de proximité :*

Marie-Agnès GARCIA souhaite insister sur le maillage territorial. En effet, si le retrait des services publics des territoires est fortement ressenti, la MSA reste présente avec 37 points de contacts sur les 3 départements. La MSA du Languedoc y est très attachée et cette disponibilité sera maintenue. Un site administratif dans chaque département, des agences d'accueil, des points d'accueil administratifs, 3 structures France Services itinérantes reflètent bien cette réalité. Cette année, nous allons expérimenter le projet d'un modèle itinérant France Service Lozère, à travers un bus et en lien avec la préfecture de la Lozère. La spécificité que nous portons en Languedoc, est cette itinérance qui permet de passer par des tournées dans beaucoup de villages, dans de nombreuses zones. Le territoire est vraiment "irrigué" et la présence de la MSA visible au cœur même de la ruralité. L'accueil, le conseil, la réponse téléphonique sont offerts sur l'ensemble du périmètre Languedoc.

- *La satisfaction de l'adhérent :*

Les chiffres sont assez impressionnants en termes de rendez-vous physiques ou téléphoniques. Le taux d'appels aboutis est de 88%. Certains adhérents ont parfois l'impression de rencontrer des difficultés à nous joindre. Des périodes sont parfois plus difficiles que d'autres. Reste la réalité des chiffres. Sur l'ensemble de l'année, une réponse est apportée à un nombre très important d'appels. Le rappel de l'adhérent est organisé, d'autres canaux de contacts sont utilisés. Cette année, un nouveau service a été mis en ligne : **"Déposer et suivre mes réclamations"** ; ceci pour réduire le délai de traitement des réclamations, en fiabiliser le suivi et également les comptabiliser et les analyser afin de pouvoir proposer des améliorations.

✓ Ecoute clients

Nous avons créé cette année un réseau d'écoute clients ou d'écoute adhérents. Dix collaborateurs sont dédiés à ce jour à la satisfaction des clients dans les secteurs métiers. Leur travail implique d'analyser les sources de non-qualité, d'améliorer la réactivité et la qualité des réponses.

A partir de l'analyse de nombreux éléments, des propositions d'actions correctives ont été mises en place. Pour avancer au mieux sur la simplification administrative, les idées de simplification doivent émerger. Cette analyse, ces retours nourrissent ce travail, ces améliorations. Des propositions peuvent être adressées au national et étudiées par leurs soins. Des adaptations concrètes peuvent aboutir. Les résultats de cette année annoncent un taux global de 80% de satisfaction, taux un tout petit peu supérieur au national, avec surtout une forte satisfaction évidemment sur l'accueil physique. Cela révèle bien la forte demande de proximité de la part de de nos adhérents.

✓ Accès aux droits et prestations

• *La santé :*

Une mobilisation a permis à chaque patient en ALD, affection de longue durée, d'avoir un médecin traitant. Des actions proactives ont été proposées sur le sujet et 1.347 assurés ont trouvé un médecin traitant au 31 décembre 2023.

Le congé paternité a été accompagné plus particulièrement pour les exploitants. Les conditions de mise en place de ce congé ont révélé des difficultés. Un travail a donc été effectué avec la CAF pour pouvoir détecter les foyers concernés et une attention particulière perdue. Des appels sortants sont organisés auprès des assurés pour promouvoir le dispositif et alerter sur les conditions permettant ensuite d'en bénéficier.

• *Famille et solidarité :*

L'année a été marquée par la mise en œuvre de la réforme d'octobre 2023 sur le fait de décorrélérer les revenus du conjoint. La déconjugalisation implique de ne plus les prendre en compte dans le calcul de l'allocation.

La plateforme téléphonique prise en charge pour le compte de la CAF sur le site de la Lozère est assurée par plus de 20 téléconseillers. Ils travaillent à prendre en charge ces appels et traitent énormément de mails, avec des résultats très satisfaisants en termes de qualité.

• *La retraite :*

La mise en place de la réforme des retraites cette année, pour les services, a impliqué une très forte mobilisation. Cette période a été remarquablement gérée malgré les problématiques. La nouveauté nécessitait de la formation, l'assimilation des nouveaux outils informatiques. Nous avons développé énormément d'actions d'appels sortants pour prévenir les personnes, leur expliquer le sens de cette réforme et également les délais de mise en œuvre. Nous sommes assez fiers d'avoir pu passer ce cap. Nous resterons mobilisés pour la suite de ces réformes.

Un nouveau service en ligne "**Déclarer mes enfants**" permet de mieux prendre en compte les trimestres obtenus en supplément et d'informer les adhérents ayant un enfant et plus, sur le montant de la pension majorée.

✓ Accès à la santé

- Offre de soins et prestations santé :

La **journée santé des femmes** doit être mise en lumière. La démarche implique d'aller vers des femmes en renoncement de soins ou non à jour de leur dépistage. Vingt journées santé femmes ont été organisées cette année dans le Gard et dans l'Hérault. En Lozère, s'est tenue la première participation à Langogne, avec plus de 50 participantes ; la moitié issue du régime agricole. Assez fiers de cette action, elle sera reconduite dans les années à venir.

En 2023, une mobilisation toute particulière pour octobre rose. Au-delà de sensibiliser au dépistage précoce par des actions de terrain dans les entreprises, une action a impliqué les élus et les salariés à la confection de coffrets bien-être pour les patientes. Ces boîtes "Belle & Rose" ont été apportées à l'hôpital de Nîmes ; des moments très émouvants qui rendent les actes concrets.

Pour le mois sans tabac, nous avons participé à des stands d'information et d'échanges sur notre assiette à l'extérieur.

Des bilans de santé personnalisés et gratuits, appelés les **instants santé**, sont réalisés annuellement. En 2023, nous avons fait évoluer le programme pour y intégrer la question de la dépendance. Le sujet est de pouvoir repérer précocement les facteurs de fragilité, les seniors plus spécifiquement, et de pouvoir enclencher par la suite des prises en charge.

Nous travaillons en lien avec les caisses primaires et avec l'assurance-maladie du régime général sur l'organisation des soins sur le territoire. La MSA du Languedoc est impliquée dans des contrats locaux de santé, dans les communautés territoriales de professionnels de santé ; et au-delà dans les maisons de santé, la mise en place des maisons de santé pluridisciplinaires.

Tout un panel d'actions à destination et au service de nos adhérents.

✓ Accompagnement des employeurs et des entreprises

- *La santé sécurité au travail*

Une vidéo, dynamique et sympathique, "**Démystifier le suivi médical**" a été produite afin de présenter le suivi individuel de l'état de santé. Des éclaircissements sont apportés aux employeurs et salariés sur le suivi de santé, tout en y retraçant les nombreuses évolutions, les nouveautés en santé au travail depuis la réforme SST. Ce sujet complexe est rendu accessible. Ce support est disponible sur le site de la MSA.

La prévention de la désinsertion professionnelle est un axe majeur de la réforme en santé au travail. Les médecins du travail, les préventeurs, les infirmières, tous les métiers de la santé, sécurité au travail se sont mobilisés. Vingt études de postes pour des accompagnements individuels ont été réalisées aux fins d'actions de maintien dans l'emploi. Les entreprises sont énormément sensibilisées à cette notion.

- *La prévention des risques professionnels*

Nous avons aussi accompagné à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. Une action phare où nous avons formé des salariés, notamment les saisonniers, par la réalisation d'une fresque auto-

interactive sur les risques en activité d'élevage bovin. Cette action est menée en coopération avec les autres caisses d'Occitanie.

Et enfin, nous avons poursuivi une étude sur les exosquelettes, présentée lors du SITEVI en novembre, sur l'acceptabilité du port d'un exosquelette passif pendant la taille de la vigne. Très concrètement, des participants ont été sélectionnés et des tests réalisés sur des modèles d'exosquelettes. Evoquer les résultats de l'étude avec les participants et ceux venus aussi SITEVI a permis de faire part de réserves, de questionnements. Un sujet concret et extrêmement intéressant.

- *L'accompagnement des employeurs*

Nous poursuivons nos actions sur le service en ligne : visualiser, vérifier les DSN. Nous accompagnons les entreprises en direct et aussi par le biais des tiers déclarants. Des webinaires sont également proposés sur différentes thématiques : la DSN, les indemnités journalières, le maintien dans l'emploi, l'accompagnement de la mise en œuvre du TESA simplifié. Une façon simple finalement pour un employeur de main-d'œuvre de se tenir informé de toutes les nouveautés, de pouvoir prendre en charge les nouveaux outils. Nous vous invitons à vous y inscrire et participer.

- *Cotisations et recouvrement*

Je voulais revenir sur les prises en charge attribuées, certaines sur plusieurs années telles les prises en charge de cotisations au titre de l'Ukraine.

Lors de crises et dans la période que nous venons de traverser, ces moments sont difficiles pour nos exploitants, pour les entreprises, et je voulais souligner que nous mettons beaucoup en œuvre aussi pour accompagner tous nos publics avec ces aides, ces prises en charge par le FNAS d'un montant de 2.515.966 € pour 1.922 dossiers et celles des cotisations liées à la crise Ukraine appelées "Résilience Ukraine" d'un montant de 2.032.925 € pour 1.515 dossiers.

Nous avons aussi accordé des plans de paiement par la Commission de recours amiable, 1.519 échéanciers pour un montant de 9.836.844 €. Et nous effectuons aussi des remises de majoration et de pénalités 1.564 demandes pour un montant de 828.251€.

Si la meilleure solution est bien sûr d'avoir un revenu, ces aides et ces prises en charge aident un passage à un moment difficile, à un moment conjoncturel. Elles peuvent soutenir une entreprise ou un exploitant à pouvoir continuer son activité, même s'il rencontre des difficultés. Cet accompagnement et ce soutien financier impliquent en parallèle une forte mobilisation des services au service du monde agricole.

- ✓ *Action sanitaire et sociale*

L'ASS, l'accompagnement des plus fragiles et les autres actions : grandir en milieu rural, l'action sur les saisonniers d'Amérique du Sud, la prévention du mal-être en agriculture, l'action sur les femmes vivant en milieu rural et agricole, ont été présentés par nos collègues.

- ✓ *Offre de services – Languedoc Accompagnement*

Nous voudrions mentionner notre offre de service Languedoc accompagnement qui nous permet d'organiser sur le territoire des ateliers d'accompagnement numérique, du bien vieillir... Cette association complète tout ce que la MSA déploie sur le territoire.

Marie-Agnès GARCIA remercie les participants et invite Marianne CARIOU pour la présentation des comptes rendus et les résolutions financières.

COMPTES RENDUS FINANCIERS 2023

Madame Marianne CARIOU, Directrice Comptable et Financière de la MSA du Languedoc, présente les comptes rendus financiers.

Le Conseil d'administration, en sa séance du 19 mars 2024, a approuvé les comptes 2023 de la MSA du Languedoc, sous réserve des conclusions du rapport de validation des comptes établi par le directeur et la directrice comptable et financière de la CCMSA et devant être transmis fin mars. *« Nous avons reçu donc l'information officielle hier selon laquelle donc nos comptes 2023 étaient bien validés par la Caisse centrale, sans observation et avec un taux de validation de 99%, ce qui est particulièrement excellent puisque que la moyenne nationale est à 98%. »*

1. Le bilan

Il est en baisse de -5,1% soit 195.402 k€

✓ Bilan actif net

« Cette baisse s'explique du côté de l'actif par une baisse de nos immobilisations corporelles, avec la vente de l'ancien site de Nîmes en mars 2023. Certains d'entre vous ont pu constater que le bâtiment est rasé, un nouvel avenir pour ce lieu dans le cadre d'un programme de logement. Et nous notons une diminution également des créances "cotisants" restant en solde au 31 décembre 2023, du fait de la hausse des créances émises et encore non recouvrées au 32/12/2022 ».

✓ Bilan passif

Au niveau du passif, une baisse des recettes à classer et des prises en charge restant à affecter au 31 décembre 2023. Une diminution des sommes restant à recouvrer pour compte de tiers au 31 décembre 2023.

2. Le compte de résultat

✓ Les charges de gestion technique

Les charges de gestion technique (prestations sociales, charges techniques, diverses charges techniques et dotations aux provisions) poursuivent leur hausse et s'élèvent à 1.305.074 K€ au 31 décembre 2023, soit une hausse de +0,32% par rapport à 2022.

Les prestations sociales s'élèvent à 929.564 K€, soit +0,83%, dont notamment 918.609 K€ de prestations légales (hausse sur les domaines vieillesse et santé) et 10.491 K€ de prestations d'action sanitaire et sociale (dont les PEC, en baisse par rapport à 2022).

S'y ajoutent les dépenses versées pour le compte de l'État et des départements (comptes de classe 4 au bilan), à hauteur de 349 millions d'euros.

✓ Les produits de gestion technique

Les produits de gestion technique s'élèvent à 1.294.593 K€ au 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation de 1,51%, dont les cotisations et produits affectés à concurrence de 289.687 K€, soit +4,8% (hausse des cotisations encaissées et des cotisations prises en charge par l'État).

Les charges de gestion courante atteignent 44.664 K€ au 31 décembre 2023, elles connaissent une hausse de +7,56% et sont constituées de :

- Diminution des dépenses de gestion courante hors personnel,
- Hausse des impôts, taxes et versement assimilés,
- Hausse des frais de personnel (postes salaires, du fait de la hausse des ETP financés et des revalorisation salariales, hausse des cotisations sociales et autres charges sociales),
- Baisse des dotations aux amortissements et provisions.

Les produits de gestion courante s'établissent à 55.238 K€ en 2023, soit -17,89%

Ils proviennent essentiellement :

- De la diminution de la dotation de gestion courante, qui couvre les frais de fonctionnement de l'organisme, ainsi que les actions ASS (PEC), en baisse par rapport à 2022.
- Des produits de cession des éléments d'actifs cédés en forte hausse en 2023 du fait de la vente de l'immeuble de Nîmes, rue Lalo pour un montant de 4.050 K€.

3. Les résolutions financières

✓ 1^{ère} décision financière : ajustement de la réserve SST

L'article D723-230 du CRPM, consacré au rôle des assemblées générales en matière d'affectation des résultats comptables, indique que la réserve de SST est conservée en Caisse locale et fait l'objet d'une décision financière en Assemblée générale.

- Au regard des charges MT 2023 (4.209.933,75€), le montant maximal de la réserve peut être porté au maximum à 2.104.966,88€ au titre de 2023.
- La réserve est de 1.687.635,32€ en 2023. L'écart pour atteindre son montant maximal théorique est de 417.331,56€.
- Le résultat excédentaire de la fonction MT (235.998,08€) doit faire l'objet courant 2024 d'une affectation à la réserve.
- En complément, afin de tendre vers le montant le montant maximal théorique 2023, l'affectation à la réserve de la totalité du montant du report à nouveau (104.238,49€) est sollicité.

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2024 a approuvé la proposition à l'Assemblée générale de la résolution financière suivante : L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat excédentaire 2023 de la fonction MT et du report à nouveau à la réserve, pour la porter au montant de 2.027.871,89€.

Cette décision financière est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

- ✓ 2nde décision financière : approbation de la gestion du Conseil d'administration et des rapports présentés

Vu les articles L.723-35 et R.723-106 du code rural et de la pêche maritime,
Vu les rapports présentés,

Sous réserve des conclusions du rapport de validation des comptes établi par le directeur et la directrice comptable et financière de la CCMSA et devant être transmis fin mars,

L'Assemblée générale de la MSA du Languedoc approuve les rapports présentés en séance et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

Cette décision financière est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

INTERVENTION DE THIERRY MANTEN, 1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE LA CCMSA

Monsieur Cédric SAUR invite Monsieur Thierry MANTEN, 1^{er} Vice-Président de la CCMSA, à prendre la parole.

« Cher Cédric, cher Albert, chère Marie-Agnès, Mesdames, Messieurs les personnalités présentes, Mesdames, Messieurs les présidents et directeurs, premier vice-président des caisses voisines, chers délégués, chers collaborateurs. C'est avec grand plaisir que je participe à nouveau cette année à votre Assemblée générale. Je remercie et félicite les élus, administrateurs, délégués, les salariés, l'équipe de direction pour leur action au service des adhérents et la continuité de service assurés dans un contexte difficile, voire même très difficile pour certaines caisses particulièrement malmenées depuis les mouvements agricoles. Nous en sommes tous convaincus ici, la MSA est une composante essentielle du projet agricole français.

La MSA, un modèle unique

La MSA est le seul régime qui puisse répondre aux attentes et aux besoins des agriculteurs, de nos adhérents. Dans un contexte inédit de transformation de l'agriculture, et ce, grâce à sa double identité d'organisme professionnel agricole et d'organisme de protection sociale, ces élus, son guichet unique, présents sur tout le territoire. C'est un modèle unique qui est envié de la protection sociale, qui de plus doit plus que jamais être préservé, renforcé, valorisé. Un modèle qui vaut la peine qu'on le défende et qu'on le fasse rayonner. L'unité dans cette période à venir sera notre meilleur atout et notre grande force.

Soyez certains que l'engagement de la caisse centrale pour défendre nos moyens et vous permettre, vous, les caisses, les élus, de conduire vos actions sur les territoires sont vraiment au cœur de nos préoccupations.

La MSA, un rôle d'acteur majeur du monde agricole

Les défis économiques, démographiques, agroécologiques, l'agriculture fait face à une accumulation de difficultés et d'enjeux. Les mouvements de ce début d'année ont porté sur le devant de la scène l'ampleur de ces difficultés et du désarroi d'un certain nombre d'agriculteurs, même si ce mouvement cache en réalité une grande diversité de situations qui varient selon le type d'activité, sa taille, son emplacement géographique, son exposition à la concurrence, aux aléas économiques et climatiques. Dans ce contexte, il me paraît essentiel de rappeler le rôle de la MSA.

Le monde agricole a des spécificités sectorielles fortes qui justifient l'existence d'un régime spécifique. Les risques professionnels accrus, le rythme de travail atypique, une grande diversité des revenus, un isolement géographique. A ces spécificités, s'ajoutent aujourd'hui les défis à relever. La MSA doit, je le répète, confirmer son rôle d'acteur majeur du monde agricole en capacité de répondre efficacement aux besoins de ses adhérents. Dois-je rappeler les actions fortes menées par notre régime ces derniers temps qui, malgré les contraintes fortes qui pèsent sur nos budgets, nos effectifs ? Elles ont toujours été et nous avons toujours été au rendez-vous pour la mise en œuvre des politiques publiques. Je pense notamment à la revalorisation des petites retraites exploitants et de leur conjointe avec les lois Chassaing 1 et 2, mais également la prise en charge de cotisations au niveau national, c'est presque 400 millions d'euros, ou au total de ces 3 dernières années en raison des crises majeures.

La MSA, en constante évolution au service de ses adhérents

Je pense également au déploiement du titre emploi simplifié agricole est un outil de gestion simplifié particulièrement adapté à la déclaration et à la gestion des emplois saisonniers dans l'agriculture de très courte durée. A souligné également l'amélioration constante de nos services en ligne qui simplifie les démarches autant des entreprises avec par exemple la possibilité récente de déposer des documents en ligne que pour celles des salariés qui disposent d'un espace privé sur le site de leur caisse ou d'une application pour faire leur demande de prise en charge, le suivi des remboursements et accéder aux attestations je pense enfin au nouveau bilan prévention aux âges clés de la vie, qui vont concerner presque 1 million d'assurés.

La MSA, la protection sociale agricole

La réforme de la retraite des non-salariés sur les 25 meilleures années d'activité est un exemple de distorsion entre ce que nous faisons et l'image que nous avons. Des critiques ont pu être formulées à notre encontre. Dans ce contexte, nous avons dû réexpliquer que la MSA, en tant qu'opérateur, se devait d'être le garant d'une réforme possible sur le plan technique et qui ne faisait pas des perdants. Mais nous avons fait des propositions constructives en ce sens. Nous entendons encore trop souvent la surprise de nouveaux élus qui découvrent l'étendue de notre champ d'actions ou des adhérents qui voient avant tout notre régime au travers de la mission de recouvrement des cotisations. Un très grand travail de pédagogie est à réaliser et est nécessaire. L'incendie de l'Agence de Narbonne, les déversements devant nos caisses en sont les preuves évidentes. Faire savoir ce que nous sommes. Une institution qui est bien plus qu'un relais des pouvoirs publics, c'est une institution qui reste une organisation professionnelle agricole, profondément ancrée dans la grande famille agricole et au service de ses adhérents, qu'ils soient exploitants, employeurs ou salariés. Je pense en particulier aux saisonniers concernés par la pérennisation annoncée du dispositif d'exonération des cotisations TODE suite au mouvement agricole. À cet égard, la MSA souhaite développer des actions et partenariats visant à améliorer les conditions d'accueil et de travail des saisonniers, leur accès aux droits sociaux, leur logement et la santé-sécurité au travail. La MSA du Languedoc est pionnière en la matière. Ainsi, en 2023, elle a accompagné des salariés originaires d'Amérique du Sud rencontrant des difficultés à l'accès aux droits afin de leur donner la possibilité d'accéder à une meilleure intégration sociale et professionnelle. Un grand bravo !

La MSA, son engagement pour l'avenir

Parce que l'agriculture fait face à de nombreux enjeux, la MSA doit résolument s'engager à ses côtés pour l'avenir et s'adapter aux mutations du monde agricole et aux besoins des populations rurales. À cet égard, nous préparons déjà aujourd'hui la négociation de la future convention et de l'objectif et de gestion qui sera de 2025 à 2030, en lien avec le plan d'action stratégique 2030 que nous que nous sommes en train d'élaborer. Je vais vous en livrer les grandes lignes :

- ✓ *C'est soutenir les transformations de l'agriculture en développant l'accompagnement des transitions et des impacts sur l'activité des exploitations.*
- ✓ *C'est proposer une offre de protection sociale simple, globale et adaptée. Je pense notamment aux moyens que nous devons obtenir pour avoir une relation de service et des systèmes d'information toujours plus performants.*
- ✓ *C'est accompagner les territoires ruraux et contribuer à leur attractivité, notamment grâce au soutien des initiatives locales et au développement des Frances services. Aujourd'hui, nous en avons 81, France entière qui sont pilotées par la MSA.*
- ✓ *C'est également mobiliser des ressources dans une approche mutualiste qui garantit un engagement des services de tous, sans discrimination, et une proximité avec le monde agricole et les autres organismes professionnels.*
- ✓ *C'est également renforcer la responsabilité sociétale et environnementale parce que l'agriculture est au cœur des enjeux de santé globale qui relie santé humaine, animale et environnementale.*
- ✓ *C'est contribuer encore davantage à l'élaboration des politiques publiques en poursuivant une stratégie d'influence volontariste car la MSA compte bien continuer à défendre les intérêts de ses adhérents, qu'ils soient salariés, non-salariés, employeurs. Notre impact dépend de ces liens que nous tissons au niveau national et aussi de ceux vous, élus des MSA que vous tissez sur votre territoire auprès des partenaires.*

La MSA, sa stratégie d'influence

Je dirais que cette stratégie d'influence a été, très bénéfique que ça soit à votre niveau au niveau des régions, vous êtes allés au contact des députés, des sénateurs. Nous-mêmes, au niveau de la caisse centrale, nous avons rencontré les parlementaires, également les ministres. Et je dirais que ça a été très efficace dans la dernière négociation de la convention d'objectifs et de gestion, parce que ça nous a permis de desserrer un peu, je dirais l'étau, aussi bien sur nos personnels que sur nos moyens financiers. C'est pour cela que nous allons continuer à engager cette politique qui est nécessaire, c'est d'aller au-devant des législateurs parce qu'ils peuvent être une courroie de transmission pour défendre notre régime. Donc je vous encourage vous caisses à toujours avoir un lien particulier avec nos députés et nos sénateurs.

Les Elections MSA en 2025

Alors pour terminer ce discours : guichet unique et mutualiste, il nous revient de faire vivre ces deux piliers de la MSA. Tout ce que vous faites au quotidien contribue à renforcer la puissance de notre belle institution. Le contexte actuel, je le rappelle, nous pousse à améliorer encore les services que nous rendons à nos adhérents, l'accompagnement que l'on déploie, notre présence à leur côté. Je sais pouvoir compter sur vous, vous pouvez compter également sur mon investissement ainsi que sur celui de la Caisse centrale pour qu'ensemble nous renforçons l'attractivité de notre régime et poursuivons notre action au service de nos adhérents qui sont les conditions essentielles pour la réussite des élections 2025. Et je ne vais pas, comment dirais-je insister sur ce qu'a dit tout à l'heure votre premier vice-président. Mais je vous conseille fortement de vous impliquer, de continuer à vous impliquer et puis surtout de voter, de faire voter. Le pourcentage de votants est primordial. Nous sommes suivis de près par nos hauts fonctionnaires. Mais il faudrait que nos taux de participation soient équivalents, voire supérieurs à celui que nous avons connu en 2020 donc, je compte sur vous, je vous remercie. »

Monsieur Cédric SAUR remercie Monsieur Thierry MANTEN pour son intervention. Il souhaite laisser son temps de paroles à Monsieur Geromino SALMERON, administrateur Collège 1, puis à Monsieur Jean-François FRUTTERO, Président de la MSA Dordogne, Lot et Garonne. La parole de la fin reviendra à Madame Anaïs AMALRIC-JOARY, administratrice Collège 1 et Présidente du Comité départemental du Gard.

Son statut de Président lui permet, en effet, d'être dans l'action, à l'écoute des agriculteurs et des salariés du régime. Il cède la parole aux personnes précédemment citées et remercie tous les participants de leur mobilisation.

INTERVENTION DE GÉROMINO SALMERON, ADMINISTRATEUR COLLÈGE 1

« Merci beaucoup, Cédric.

Bonjour Messieurs-dames, vous noterez le changement de tenue. Toujours agriculteur, toujours exploitant agricole à titre principal, je paye encore ma cotisation à la FDSEA. Un grand merci !

Merci aux élus qui à mes côtés, que ce soit au Département ou à la Région, ont suivi mon idée de faire cette Assemblée générale, au Pont du Gard. Je remercie Françoise LAURENT PERRIGOT, Présidente du Conseil départemental du Gard, pour sa politique engagée. Elle soutient l'agriculture. La campagne de communication actuelle sur la thématique "Je t'aime, tu m'aimes, on sème" confirme sa mobilisation et son soutien à l'ensemble des filières. C'est rare, et à noter ! Une autre personne que je voulais remercier : Katy GUYOT, élue régionale, également très impliquée avec les moyens à sa disposition. Elle est fortement engagée dans la prévention de l'eau en Camargue. Les membres du Comité départemental du Gard sont venus rencontrer les professionnels sur le terrain pour comprendre et échanger la problématique du sel et de l'eau. Nous sommes tous concernés sur l'ensemble des territoires.

Nous avons tous un même combat, directement ou indirectement : la défense de notre caisse et de notre régime.

Devant une salle presque pleine, pour une "despedida", il n'y a pas mieux. Après avoir déjà arrêté mes mandats associatifs, je quitterai la MSA en 2025. Je continuerai jusqu'à cette date n'aimant pas faire les choses à moitié, place à la jeunesse, place à la relève. D'ailleurs, c'était un problème éthique du Préfet Didier LAUGA qui disait : "Monsieur Salmeron, le problème c'est que ce que vous dites, vous faites". Je pense que chacun doit faire son temps. Il faut savoir le reconnaître et aller de l'avant, voir d'autres horizons. Je tenais à remercier tout le monde.

La MSA monte des partenariats, des réussites sur le terrain, du lien entre organismes. Concrètement le partenariat avec GROUPAMA, les campagnes tracteurs. C'est extraordinaire ce qu'on arrive à faire, et ce n'est jamais assez. Et pourtant plus que ce que nous faisons avant. Je tenais également à remercier plus particulièrement deux personnes présentes dans la salle, Monsieur Sébastien PONS et Monsieur Xavier DUBOURG. A mon départ, je conserverai uniquement la présidence à la caisse locale terre de Camargue.

Aujourd'hui exploitant, demain salarié ! J'espère obtenir un contrat à durée indéterminée dans le monde agricole, profiter de ma nouvelle vie, ma maison. J'invite tout un chacun à me laisser mener cette nouvelle existence simple et libre. Et surtout vous dire à tous et à toutes un grand merci. Et je n'oublie pas Karine AMARANT, Anne BARONI et tous ceux et celles qui m'ont supporté. Merci. »

INTERVENTION DE JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO, PRÉSIDENT DE LA MSA DORDOGNE LOT ET GARONNE

« Merci Cédric, Bonjour à tous. Il n'était pas forcément prévu que je prenne la parole étant venu en ami et Thierry MANTEN représentant la caisse centrale. Je suis bien venu en ami et accompagné d'une de vos connaissances, Gauthier DE GUALY. La côte de popularité de Gauthier n'a pas flanché en Languedoc et cela me conforte finalement d'être venu le chercher. Et je vous ai quand même fait don d'une directrice adjointe de grande qualité, en la personne de Karine AMARANT que je salue chaleureusement.

Le positionnement et le dimensionnement de l'agriculture française

Thierry MANTEN vous a présenté l'essentiel. Je voulais quand même revenir quelques instants sur les propos de Madame Sylvie BRUNEL qui sont essentiels et qui transcendent la posture de la MSA. Ils représentent le positionnement et le dimensionnement de l'agriculture française d'aujourd'hui. Au-delà des mouvements récents, nous le voyons bien, nous avons besoin de retrouver cette dimension agricole essentielle et ce positionnement au niveau européen de notre agriculture. Nous avons besoin de retrouver cet esprit, ce choc de compétitivité qui permettra à l'agriculture demain de refaire du revenu. La finalité est bien le revenu, cela a été évoqué précédemment, et de permettre à nos agriculteurs, et derrière à nos salariés, de retrouver la dignité finalement d'exercer ce beau métier, l'agriculture.

Effectivement derrière un agriculteur, il y a un salarié, il ne faut pas l'oublier. Tout est lié pour retrouver cette dignité et cette envie de se lever le matin, il faut absolument que l'on puisse refaire du revenu. Et il faut absolument que nos dirigeants, que nos gouvernants acceptent de redonner un cap à l'agriculture française, nous en avons besoin. C'est un cap, c'est une stratégie qui permettra à nos agriculteurs, qui seront en capacité de se mettre en ordre de marche pour relever le défi de toutes les transitions qui vont s'imposer à nous. Et nous sommes en capacité de les mener !

La MSA, un guichet unique, des valeurs, un fondamental pour l'agriculture

La MSA sera là aussi pour accompagner ces transitions, elle ne fera certes pas le choix des transitions à la place des agriculteurs ou de nos salariés. Elle sera là pour accompagner les choix et les conséquences de ces transitions pour nos exploitants. La volonté, l'ambition, le travail de la MSA, cette double identité d'organisme de protection sociale et d'organisation professionnelle agricole, sont des fondamentaux de notre organisme. Et je suis très attaché au volet d'organisme et d'organisation professionnels agricoles. C'est ce qui fait l'esprit, c'est ce qui fait sens. C'est notre histoire et nous ne devons pas la perdre de vue malgré tout. Le guichet unique, notre savoir-faire, tous les sujets, de la santé sécurité au travail, la prévention des risques à l'ASS, nous en avons eu de très beaux exemples.

Force est de constater aujourd'hui, à la lumière des mouvements qui sont nés un petit peu partout en France, que le fossé s'est creusé entre nos ressortissants et l'institution. Nous avons un vrai sujet, un vrai challenge à relever demain : se repositionner certainement, apporter ce regard introspectif de notre fonctionnement, de ne pas se cacher, regarder les points forts, les points faibles pour essayer d'y apporter les bonnes solutions. Je dirais revisiter l'ensemble de nos procédures, l'ensemble de notre fonctionnement, de nos outils pour justement "coller" à la demande, "coller" aux préoccupations de nos ressortissants.

La CCMSA, des changements au bureau à la Direction

Cédric l'a évoqué. Le Président CORMERY a fait le choix de laisser son mandat de président. Le Conseil d'administration, jeudi prochain, aura à élire le nouveau président. J'ai donc fait le choix de candidater à la succession du Président CORMERY avec une équipe au bureau légèrement renouvelée. Je compte beaucoup sur votre Président de caisse, sur son dynamisme, sa volonté et son engagement. Je sais pouvoir y compter parce qu'au-delà d'être un collègue Président de caisse, c'est un ami et et je sais pouvoir compter sur son dévouement.

Pour terminer simplement le 2 avril, va prendre ses fonctions de notre nouvelle directrice générale à la Caisse centrale, Anne-Laure TORRESIN. Avec cette dynamique de la nouvelle directrice générale et l'ambition que porte, que je porterai, avec le nouveau bureau, on espère revenir vers vous encore plus motivé pour démultiplier l'ensemble des actions que vous menez sur les territoires, que toutes les caisses mènent et que nous avons l'ambition de mener tous ensemble. Je ne serai pas plus long, je vous remercie à tous très sincèrement. »

Monsieur Cédric SAUR remercie Monsieur Jean-François FRUTTERO et également l'ensemble des salariés, que ce soit l'équipe de direction, l'ensemble des salariés présents et qui sont tous les jours au boulot pour essayer de servir ce monde agricole qui est en grande souffrance. Et ce n'est pas si facile tous les jours non plus pour eux. Une pensée pour eux.

Monsieur Cédric SAUR invite Madame Anaïs AMALRIC-JOARY à le rejoindre pour le mot de la fin.

INTERVENTION D'ANAÏS AMALRIC-JOARY, ADMINISTRATRICE COLLÈGE 1, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU GARD

« Je tiens à remercier, Cédric. Mon intervention n'était pas prévue, et comme c'est l'occasion d'avoir le micro, je vais trouver quelque chose à dire. Je vous remercie toutes et tous d'avoir fait le déplacement dans le Gard, cette année, sur ce magnifique site du Pont du Gard.

La crise agricole et les moyens d'accompagnement

Je profite d'avoir le micro pour interpeller nos élus nationaux, nos représentants. Nous subissons une crise agricole dans tous les départements de France. Nos 3 départements ne sont pas épargnés. Les prix de vente sont bas, la PAC n'est pas payée, le vin reste en cave. Et puis nous avons subi depuis quelques années, quand même, de nombreuses crises climatiques qui ont affaibli nos exploitations et nos trésoreries. Aujourd'hui, je suis régulièrement interpellée par les collègues qui souhaitent connaître ce que la MSA fait pour les accompagner. Nous avons vu que différents dispositifs sont proposés et c'est important. Nous avons également besoin d'être aidé pour les trésoreries de nos exploitations par la mise en place d'une enveloppe de prise en charge de cotisations dédiée et conséquente pour pouvoir répondre à cette demande. Cette année, les exploitants ne pourront pas payer leurs cotisations. La situation sera sûrement identique l'an prochain ; là, nous verrons le moment venu.

Le rôle d'élu sur le territoire

Le recouvrement est une problématique de notre statut d'élu MSA. La partie qui ne fait pas plaisir. On connaît nos collègues, on connaît les difficultés. Et on connaît aussi le rôle de la MSA, collecteur de cotisations. Actuellement, c'est quand même très difficile d'envoyer des huissiers, des recommandés sur les exploitations : aller chercher de l'argent là où il n'y en a pas. Nous avons besoin de souplesse et d'être aidés en tant qu'élu, et l'image de la MSA est en grande difficulté. Je voulais également souligner et rappeler les motions. En temps de crise, les moyens humains dans la caisse sont essentiels, nous avons besoin de travailleurs sociaux sur le terrain, de préventeurs qui sont au contact de nos adhérents. Ces professionnels nous font remonter et alertent sur les cas de détresse, ils essaient de trouver des solutions pour les exploitants et les salariés. Nous manquons de ces professionnels sur le terrain. Certes, la COG – Convention d'Objectifs et de Gestion, impose des contraintes, tout le monde en a. Si nous ne disposons pas de moyens pour accompagner nos collègues, nous n'obtiendrons pas de résultats.

Ces petits mots que vous arriverez, j'espère, à faire remonter et surtout auxquels vous trouverez des solutions.

Les remerciements au personnel et à la direction de la MSA du Languedoc

Comme l'a évoqué Cédric, je tiens également à dire un mot pour tout notre personnel de la caisse, qui fait des efforts conséquents. Aux vœux que j'ai présentés en début d'année, j'avais annoncé une année olympique, une année marathon, une année difficile et que nous allions avoir de nombreux obstacles. Je ne pensais pas que la crise serait si profonde au moment où j'ai tenu ces propos. Et cela se confirme. Je les remercie donc pour le travail fait tous les jours en essayant de répondre à nos adhérents, le mieux possible, avec les moyens dont ils disposent. Et je remercie aussi la direction qui est à l'écoute des élus. Nous les poussons parfois un peu dans leurs retranchements. C'est notre rôle d'élu, ils savent rester à notre écoute et essayer de mobiliser tous les moyens qu'ils ont pour répondre à nos attentes. Je vous remercie. »

VALORISATION DE L'ÉCHELON LOCAL

Madame Anaïs AMALRIC-JOARY annonce les élus de l'échelon local ayant le plus mobilisé ce jour.

« Les élus, vous êtes sollicités, vous vous mobilisez. Chacun fait avec son temps et les moyens dont il dispose. Là aussi, tout le monde ne peut pas en faire autant. Et si chacun met un petit peu sa pierre à l'édifice, nous pourrions faire de belles choses. Aujourd'hui, l'échelon local « Piémont cévenol – Vaunage » est mis à l'honneur, avec 47,06 % de participation. Vous pouvez les applaudir, ils étaient déjà premiers en 2021, merci d'être toujours présents à nos côtés. En deuxième position, l'échelon local « Hauts cantons » avec 41,67 % suivi de l'échelon des « Costières » avec 36,36 %. »

Monsieur Cédric SAUR félicite ces élus de leur mobilisation pour cette Assemblée générale.

CONCLUSION DU PRÉSIDENT CÉDRIC SAUR

Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, remercie l'ensemble des participants et prononce la clôture de l'Assemblée générale.

Vers Pont du Gard, le 29 mars 2024

La secrétaire de séance,



Marie-Agnès GARCIA

Le Président,



Cédric SAUR